

Histoire de l'abbaye Saint Martin des Glandières

<i>Sommaire</i>	<i>pages</i>
1 - Remerciements	02
2 - Église abbatiale	03
3 - Église paroissiale (ancien cimetière)	17
4 - Le blason de l'abbaye	26
5 - Les débuts de l'abbaye	28
6 - Les premiers abbés de St-Martin des Glandières	30
7 - Les biens de Grünstadt possédés par l'abbaye	39
8 - Les abbés du XIVe et du XVe siècle	52
9 - Refus par l'abbé de changer de mœurs	56
10 - Les abbés du XVIe et du XVIIe siècle	60
11 - La guerre de Trente Ans et les abbés du XVIIe s	66
12 - XVIIIe siècle - Richesse, nouvelles constructions	71
13 - Les reliques de saint Magne	79
14 - Le bourreau de Longeville & Graul's Kritz	83
15 - Le hameau de Dalle	93

1 - Remerciements

Bonjour à tous,

Permettez-moi de rendre hommage à **Mme Marie-Thérèse Gerval** qui vient de nous quitter. C'est elle qui m'avait demandé l'année dernière cette intervention sur l'abbaye. Nous étions d'anciens voisins et en 2011 je l'ai emmené deux fois à **Gründstadt** où les Longevillois étaient cordialement invités pour fêter le 275e anniversaire de l'église Saint-Martin que nos anciens moines avaient construite dans la plaine du Rhin.

Maintenant, je veux dire merci à nos anciens qui m'ont donné goût à l'histoire de notre village et tout particulièrement ceux qui ont fait l'effort de rédiger une page du journal paroissial et ils sont nombreux et je risque d'en oublier.

Joseph Weinberg, l'abbé **Nicolas Durand**, le père **Christophe ANDRÉ**.
Thérèse Gerval, **Émile Losson** et **Jeannot Petitjean**, etc.

Enfin, une mention particulière pour **Denis Metzger** et **Julien Bouckenheimer** qui ont sacrifié leurs loisirs au profit de leur passion.

Et encore un bravo à tous ceux qui font du bon travail sur Internet, tel le club carnavalesque de Longeville qui possède un rédacteur d'histoire locale rigoureux et curieux. Ce site est utile pour qui s'intéresse à l'histoire du village. Je suis sûr que l'auteur complétera ses articles au fur et à mesure ; ne manquez pas de vous y connecter : **Niegenugclub.com**

Pour finir, **mille mercis à Eugène Thielen** qui a bien voulu diriger cette présentation et dont l'expérience est précieuse.

Les municipalités successives méritent également tous les remerciements pour avoir réussi à préserver notre patrimoine historique.

Comme la plupart d'entre vous connaissent bien le passé de notre village et de l'abbaye, je vais surtout m'attacher à vous montrer des aspects moins connus.

2 - Église abbatiale

Avant de parler des origines de l'abbaye, juste un mot sur cette belle église abbatiale que Durbach a démolie pour se faire de l'argent à bon compte et payer l'achat de ce bien national qu'il appellera Schloß « le château ».

Nos anciens l'ont écrit, les pierres de cette église ont été vendues à des gens riches de Saint-Avold et utilisées pour la construction de plusieurs maisons bourgeoises.

Ensuite, il a vendu les trois autels à la commune de Basse-Vigneulles. Vous pourrez toujours les admirer en visitant cette belle chapelle, notamment le jour de la bénédiction des voitures. Voici l'autel central. Il est magnifique :





Détail de l'autel principal

L'autel de gauche, avec une belle piétà en bois :



Le tableau central date de 1958

L'autel de droite est surmonté d'un tableau comprenant les 14 saints auxiliaires que l'on nomme couramment, « die vierzehn Nothelfer ».



Les 14 saints auxiliaires

11 hommes et 3 femmes particulièrement secourables invoqués par nos ancêtres.

Dont : sainte Barbe,
 saint Christophe,
 saint Denis,
 saint Georges
 saint Guy
 etc.

Ces saints étaient invoqués chacun pour une maladie ou une cause particulière.



Reliquaire

Chapelle de Basse-Vigneulles

En 1958, le curé **Fridolin Weiss** projetait d'arracher les autels latéraux et de les jeter.. Un professionnel, qu'il avait fait venir lui dit : "Ces autels datent du XVIIe siècle et ont valeur d'antiquité ; on ne doit pas les arracher".

Il a donc fait changer uniquement les caissons pourris qui supportaient le plateau des petits autels par deux colonnes. L'expert estima la valeur des trois autels à 5 millions A.F.



Ces trois autels donnent une idée de la largeur de l'église abbatiale du couvent de Longeville

**Chapelle de Basse-Vigneulles
Bénédiction annuelle des voitures.**

Orgue de l'église abbatiale de Longeville

Cette église était agrémentée d'un orgue tout en hauteur construit par le facteur d'orgues messin **Claude Legros** (1656-1721) et ce, vers 1690.

Voici l'orgue similaire Legros de l'église Saint-Martin de Pont-à-Mousson :



Durbach détruisit l'église abbatiale et vendit l'orgue à la paroisse de **Hellimer** où une église avait été construite vers 1740.

Problème : à **Hellimer**, l'église est de type grange et l'orgue ne rentrait pas sous ce plafond bas. Il fallut décapiter le buffet.

Malgré cela, il reste si beau qu'il fut **classé par les monuments historiques en 1988**.





Claude Legros, le facteur d'orgues apprit son métier à Paris et forma à Metz plusieurs apprentis dont certains, tel **Christophe Mouchere**, devinrent célèbres.

Bien entendu, comme tous les orgues, il faut les entretenir, les réparer, les reconstruire et à chaque génération, un facteur d'orgues rénove l'ensemble, le modernise et le complète.

1690 - Claude Legros

1858 - Pierre Rivinach

1887 - Verschneider

1978 - Willy Meurer

En même temps, **Durbach** vendit un **grand lutrin** et un **antiphonaire géant**.



Ce lutrin qui a plus de 300 ans émane également de Longeville. Lorsque j'ai pris ces photos en 2001, j'ai rencontré une dame âgée qui disait être la fille du sacristain et elle avait vu les factures établies par Durbach et payées par la paroisse de Hellimer.

Ce lutrin est muni d'une embase tournante et de trois pieds bien ouvragés pour l'époque.



Sur ce lutrin repose un grand livre (antiphonaire) regroupant les chants pour tous les jours de l'année. Ouvert et posé sur ce lutrin, une dizaine de moines debout à quelques mètres, pouvaient lire les notes de ce livre et chanter en chœur.

**ANTIPHONARIUM
METENSE
AD USUM ECCLESiarUM
PAROCHIALIUM ET ALIARUM**

quæ Officio Canonico non tenentur;

EXCELLENTISSIMI, ILLUSTRISSIMI ET
REVERENDISSIMI in Christo Patris DD. LUDOVICI-
JOSEPHI DE MONTMORENCY-LAVAL,
Primi Baronis Christiani, Metensis Episcopi, sacri Romani
Imperii Principis, &c. &c. autoritate, ac Nobilis ejusdem
Ecclesie Capituli consensu editum.

Venit xxx. lib. non compactum.



METIS,

Sumptibus JOANNIS-BAPTISTE COLLIGNON, Typographi
E.E. DD. Episcopi, ac Usuum Metensium Bibliopole.

M. D. CC. LXXIX.

CUM PRIVILEGIO REGIS.



Claude Legros (1656-1721)

Claude Legros avait travaillé chez Alexandre Thierry (le facteur d'orgues de Louis XIV) à Paris. Depuis son atelier de Metz, il reçut plusieurs commandes pour des abbayes et des paroisses lorraines.

Il fut appelé à Strasbourg pour achever l'orgue du Temple Neuf, commencé par Rinck qui mourut avant d'avoir terminé son travail.

Claude Legros épousa en 1685 la fille du libraire messin Pierre Collignon, imprimeur.

Les orgues de Claude Legros sont considérés comme la Rolls des orgues.

On vient de loin pour les écouter. Presque tous les orgues Legros sont classés par les monuments historiques.

C'est le cas de l'église Saint-Martin de Pont-à-Mousson et de celle Deneuvre dans la banlieue de Baccarat ainsi que l'orgue du triforium de la cathédrale de Metz.

Si seulement Durbach avait gardé cette église abbatiale.
Les amoureux de l'orgue viendraient écouter à Longeville la sonorité
extraordinaire de cet instrument en admirant ce buffet si habilement travaillé.

Claude Legros forma un apprenti qui devint célèbre.

Christophe Mouchere (né à **Toul** en **1686** et décédé vers **1761**) fut menuisier, facteur
de flûtes et d'orgues. Ce fut un autodidacte qui commença par construire des serinettes.
Puis il fréquenta, à Metz, les ateliers de **Claude Legros**.

MOUCHEREL a laissé dans la région *Sud-Ouest de la France* des instruments
remarquables, parvenus à nous parfois quelque peu transformés, mais dont les **buffets
majestueux**, parmi *les plus majestueux de France*, nous émerveillent encore tel le
Grand Orgue de la cathédrale d'Albi (voir ci-après).



3 - Église paroissiale

Sans les habitants du village, l'abbaye n'aurait jamais pu prospérer. Encore que vivre à l'ombre des abbés n'était pas une sinécure. Il fallait beaucoup travailler, se contenter de peu, et regarder sans critiquer l'opulence des moines grassouilleux aux mœurs parfois relâchées !

Le Seigneur abbé avait tout pouvoir sur sa juridiction ; il était haut et bas justicier, c'est-à-dire qu'il avait droit de vie et de mort sur ses manants. Il entretenait à cet effet un ou plusieurs gardes, faisait appel aux bons offices d'un bourreau, faisait ériger le gibet et prononçait des condamnations sévères. Il dirigeait également les plaids annaux dans les paroisses où il était décimateur. Le décimateur était, sous l'Ancien Régime, celui qui avait le droit de lever la dîme.

Le religieux chargé de cette population laïque

C'est l'église abbatiale et les moines qui se chargeaient des sacrements des Longevillois. Dès 1215, un moine a été spécialement désigné à cet effet. Il s'agissait de Philippus Plebanus, qui en outre avait déjà obtenu de l'abbé l'autorisation d'ouvrir une infirmerie non loin du monastère.

Vers 1250, l'évêque de Metz reconnaît aux religieux la qualité de curé de la paroisse de Saint-Martin des Glandières qui comprend le village et plusieurs hameaux (Kleindal, Dourd'hal, Berg (village disparu, sis au Castelberg ?)).

L'infirmerie si utile aux travailleurs, aux mères et aux nombreux enfants a dû périr faute de ressources ou d'herboriste.

En 1302, Voulper (ou Vulperus), prêtre de l'abbaye, fonde une infirmerie, mais cette fois dans l'enceinte du monastère.

De nombreux prêtres bénédictins, payés par les revenus de la paroisse vont se succéder jusqu'en 1696, année de la fin de l'administration paroissiale par les **bénédictins**. Julien Bouckenheimer dans (Contribution à l'histoire de Longeville-lès-Saint-Avold, tome 2) décrit bien cette zone obscure de la vie paroissiale.

Nicolas Muller, premier curé nommé en 1696 à la tête de la paroisse.

Il a fallu improviser !

- nécessité d'une église, d'un presbytère
- portion congrue de la dîme pour salaire du curé

Pourquoi les bénédictins ont-ils abandonné cette source de revenus ?

Plusieurs hypothèses :

- 1 - abbaye en ruine en cours de reconstruction
- 2 - subsides implorés auprès de Louis XIV pour relever l'abbaye.
- 3 - nouvelle église abbatiale construite à partir de 1686 et non achevée
- 4 - besoin d'argent

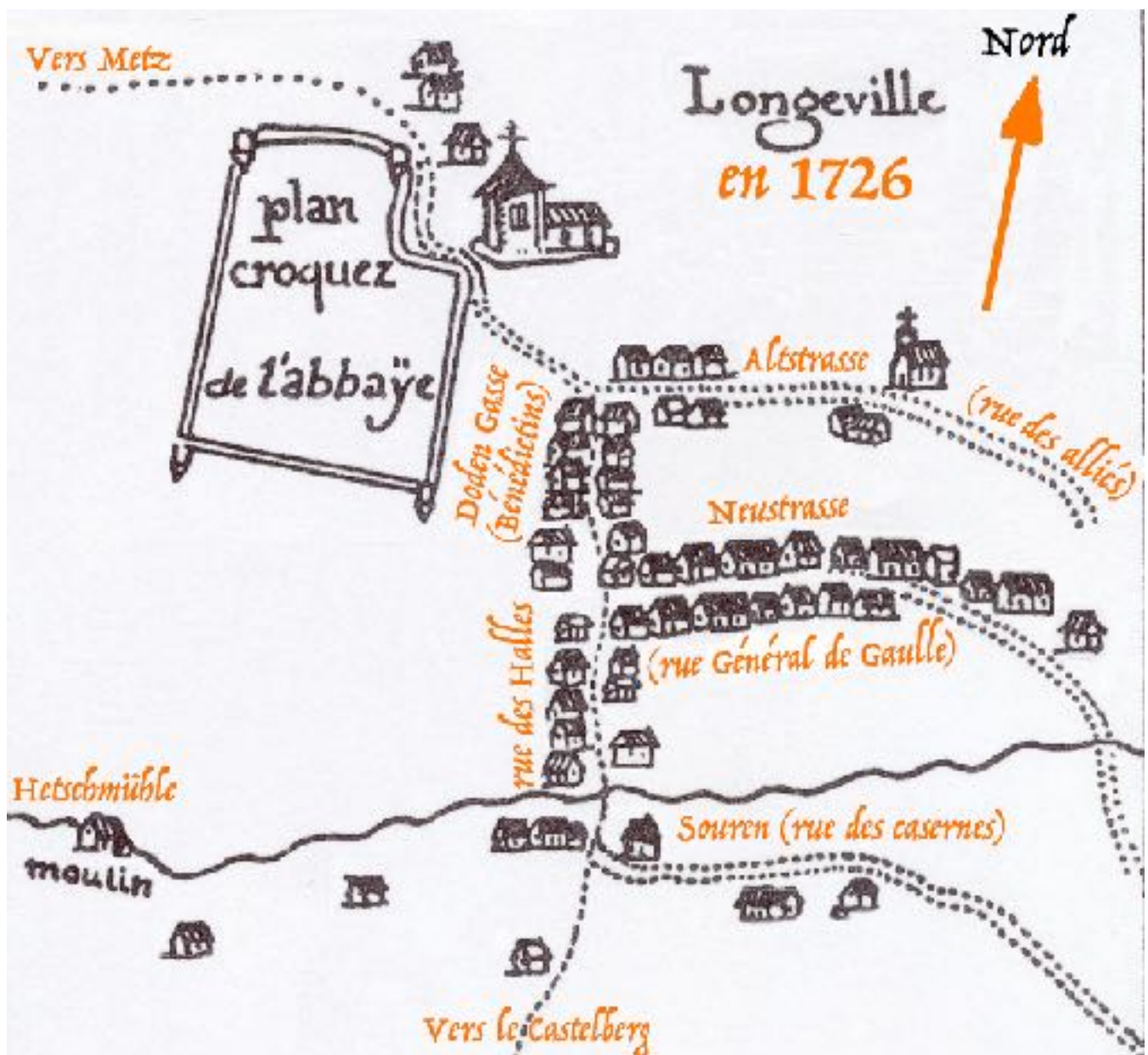
Le nombre de paroissiens augmentait rapidement avec l'arrivée des étrangers.

La première église paroissiale

En 1696, lors de la nomination du premier curé, les archives ne mentionnent pas son église. Utilisa-t-il l'église abbatiale (construite à partir de 1686) pour les besoins de la paroisse ? C'est une hypothèse que rien ne confirme.

Une église paroissiale a-t-elle été érigée dans le terrain situé en face de l'abbaye (ancien cimetière actuel) ? Si oui, par qui et à quelle date ?

Un plan officiel de 1726 semble confirmer cette hypothèse.



Pendant près de trente ans, abbaye et paroisse apprenaient à vivre en bon voisinage.

Sur ce plan, on découvre l'église de l'ancien cimetière.
Une chapelle existe également rue des Alliés.

Puis fut élu en 1718 **dom Pierre de Vassimont**. Ce fut un grand bâtisseur, c'est lui qui obtint un arrangement financier intéressant avec les comtes de Leiningen pour les biens de **Grünstadt**. C'est lui qui termina le portail d'entrée et qui construisit le porche d'entrée gigantesque qui menait vers l'église abbatiale.



Nicolas Muller n'indiquait jamais dans le registre des décès l'endroit exact de la sépulture. Le second curé précisera si le corps est enterré dans l'église.

Nicolas Muller, premier curé de la paroisse, âgé de 80 ans, prit sa retraite en 1746 ; il mourut à Longeville le 6 avril 1749.

Jean Hoen, fut nommé en 1746 curé de la paroisse de Longeville. Il était âgé de 39 ans. Depuis 1736, il exerçait déjà à Longeville en qualité de vicaire. Originaire de Flérange où il naquit le 5 janvier 1707, c'était un enfant du pays.

Durant la décennie 1770-1779, la première église paroissiale fut interdite au culte durant de nombreux étés. On n'en connaît pas la raison. Les enterrements furent alors célébrés à Boucheporn ou à Dourd'hal.

Y a-t-il un rapport avec cette pratique qui voulait que les gens de qualité ainsi que les ecclésiastiques se fissent alors inhumer dans le chœur ou devant les autels des églises. Ces corps se décomposaient-ils trop rapidement sous la chaleur ?

La vétusté de cette église où les émanations fétides ont conduit les autorités à cet interdit qui frappait également le cimetière. Craignait-on des épidémies ?

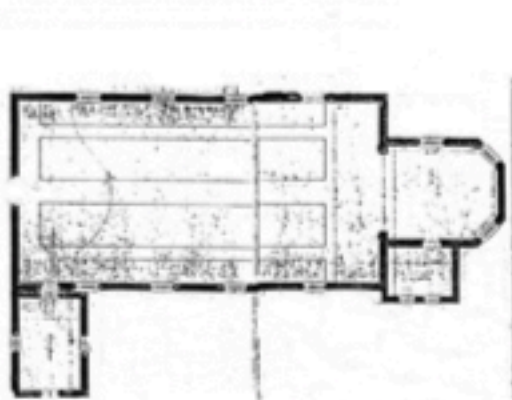
On sait que Jean Hoen, curé très actif, a œuvré pour la construction d'une nouvelle église, en remplacement de l'église paroissiale primitive (ancien cimetière).

La construction débuta en 1779 pour s'achever l'année suivante. Cette rapidité explique peut-être la fragilité de cette église qui fut arrachée un siècle plus tard.

Plan de la seconde église paroissiale (ancien cimetière)



Aspect probable de cette église



Réalisation Jeannot Petitjean

Cette église paroissiale fut consacrée le 24 juillet 1780 et elle fut dédiée à saint Magne, patron de la paroisse.

Les documents ne parlent pas des reliques scellées dans l'autel béni par l'archiprêtre de Saint-Avold avec la permission de Mgr de Montmorency-Laval, évêque de Metz.

Le crâne de saint Grand (alias saint Magne) a-t-il reposé dans cette église durant un siècle ?

Taille de cette église construite en 1780

D'après l'abbé Nicolas Durand, l'église actuelle contient 1058 places, or cette ancienne église du cimetière n'en contenait que 280 places en moins.

Cette église, selon lui, était déjà grande avec ses 788 places.

Plus généreux, Julien Bouckenheimer affirme qu'elle contenait 898 places, dont 108 places sur la tribune (12 bancs à 9 places) ; il doit y avoir erreur, sous le poids, elle se serait écroulée !

Cette église occupait toute la profondeur de ce cimetière jusqu'aux marches qui permettent de descendre vers l'agrandissement de cette nécropole.

La population est d'environ 1400 habitants en 1780.

Arrive la Révolution française... la fin des privilèges et l'égalité devant l'impôt.

Puis les guerres napoléoniennes, de nombreux décès et un appauvrissement des habitants. La paroisse n'a pas les moyens d'acheter un orgue.

Pourtant, la population ne cesse de croître, 2000 habitants vers 1830.

Orgue de l'église du cimetière

L'église est restée 59 ans sans orgue. Le 24 novembre 1839, le nouveau curé **Georges Belner** (desservant de 1839 à 1854) inaugura l'orgue commandé à **Pierre Rivinach** facteur d'orgues installé depuis peu à Insming.

Le facteur d'orgues **Pierre Rivinach** naquit le 16.8.1803 à Zell-am-Mosel (près de Cochem).

Son père décéda en 1823. Âgé de 20 ans, Pierre dut prendre la succession de son père pour réaliser :

1824 : Transfert de l'orgue de Nierstein à Schwabsburg

1824 : Réparation par Peter Riwinach de l'orgue de Gabsheim

1828 : Démontage de l'orgue de Bodenheim

Il s'installera à Nackenheim quelques kilomètres au sud de Mayence

La présence de **Pierre Rivinach** est ensuite attestée à Insming de 1839 à 1860, avec une période obscure, sans documents, de 1849 à 1857. La tradition orale raconte qu'il serait parti quelques années aux USA.

Travaux recensés sur Internet :

1839 - Longeville-lès-Saint-Avoid

1846 - orgue phénoménal d'Insming

1847 - orgue neuf érigé à Eschwiller.

Après 1857, **Pierre Rivinach** tenta sa chance en Alsace :

- avec l'orgue neuf de Rothbach, en 1857
- la réparation de l'orgue de Niederbronn, en 1858
- et l'orgue neuf de Preuschedorf, en 1860.

Nouvelle période obscure jusqu'en 1866, où l'on retrouve Pierre Rivinach, facteur d'orgues à Metz, rue du Haut de Sainte-Croix, venant réparer l'orgue des Récollets, à Saverne.

Puis en 1874, il restaurera l'orgue d'Ars-sur-Moselle



Orgue phénoménal d'Insming - Réalisation Rivinach - 1846

<http://insming.centerblog.net/rub-03-Insming-L-orgue.html>

Pierre Rivinach mourut à Metz, 9, place Sainte-Croix, le 4 août 1879, âgé de 76 ans. Son acte de décès précise qu'il était de religion catholique, et redonne à son nom l'orthographe primitive de son grand-père : **Rübenach**.

1866 - Nouvelle église à Longeville au centre du bourg

Transfert des meubles de l'ancienne église du cimetière

- 2 cloches datant des années 1810 et 1819
- 2 petits autels de 1815
- Les confessionnaux de 1817
- La tribune, ses bancs et l'orgue de 1840
- Le chemin de croix de 1847
- Les fonts baptismaux de 1849
- Le dallage et la boiserie du chœur de 1853
- Chandelières, vases sacrés et ornements et les anciens bancs.

En 1889, une partie de ces meubles fut remplacée.
La fabrique commanda 4 nouvelles cloches.



En 1896, érection du nouveau chemin de croix.

En 1904, l'abbé François Wagner, curé de 1903 à 1910 dota l'église d'une tribune et de nouvelles grandes orgues construites par l'entreprise DALSTEIN & HAERPFER de Boulay (photo ci-dessus).

Pour en réduire le coût, on cède en 1905 les **débris** de l'ancien orgue **Rivinach**

Chapelle rue des Alliés et croix de 1613

Les historiens ont encore du pain sur la planche. Était-ce déjà une chapelle avec un clocher ? En quelle année fut-elle construite ? A-t-elle un rapport avec la Croix de la Passion ?

Denis Metzger, dans la revue « **Entre-nous** », indique que cette croix est adossée à l'immeuble 48 rue des Alliés, mais que jadis, elle était accolée à l'angle ouest du **Café de la Mairie**.



Denis Metzger écrit que cette Croix de la Passion est sans doute l'une des plus belles expressions de l'art populaire lorrain.

Il précise que cette croix, taillée dans le dur calcaire lorrain, a depuis 1613, été le témoin de tous les événements heureux et douloureux de notre village.

Elle a connu la guerre de Trente Ans qui ne laissa que ruines chez nous ; plus tard, elle survécut à la Révolution française. Par quel miracle fut-elle préservée de la destruction ou de la mutilation ? L'écu aux 3 glands de l'abbaye aurait pu en être le prétexte.

Le souci de symétrie renforce l'effet produit par ce beau calvaire.

Sur le fût, on distingue nettement :

- Le calice de la Passion
- La main et la bourse de Judas
- L'épée de Pierre et l'oreille coupée de Malchus¹
- La cruche d'eau (avec laquelle Ponce-Pilate se lave les mains)
- La colonne de la flagellation
- La sainte robe et les verges de la flagellation
- Le coq qui rappelle la trahison de Pierre
- Une main qui jette 3 dés (le sort de la tunique du Christ)
- Le marteau et les clous de la crucifixion
- La lance qui transperça le côté
- L'éponge du vinaigre
- Les tenailles
- L'échelle de la descente de croix
- Un ange (ailes déployées) tenant le saint suaire

Tout en haut, le monogramme du Christ et **Denis Metzger** nous rappelle que toute la Passion est ici présente dans une composition dans laquelle l'artiste a su mettre toute sa foi et toute son âme.

Enfin, le sculpteur achève son oeuvre avec les armes de Saint-Martin des Glandières et le millésime 1613.

Depuis 405 ans, elle veille sur les Longevillois.

Puisse cette croix rester intacte afin que nos descendants se rappellent de la foi de leurs ancêtres.

Blasons de Longeville et des communes qui dépendaient de l'abbaye

¹ L'oreille coupée de Malchus

Serviteur du grand prêtre Caïphe (Jn 18 :10), qui s'étant trouvé dans le jardin des Oliviers avec ceux qui étaient envoyés pour arrêter Jésus-Christ, fut frappé par saint Pierre, qui lui coupa l'oreille droite. Il n'est pas certain s'il la lui coupa entièrement ou si elle fut seulement entamée et remise en place par le Christ.

« Alors Simon Pierre ayant une épée, la tira et en frappa un serviteur du grand prêtre, et lui coupa l'oreille droite. Le nom du serviteur était Malchus. » (Jean 18:10).

Et Jésus répondit et dit: Laissez faire jusque là. Et il toucha son oreille, et le guérit. » (Luc 22:50-51).

Il est le dernier homme que Jésus ait guéri avant Sa crucifixion.

Il manque un village dans ce tableau et cette paroisse touche Longeville et dépendait



Bisten-en-Lorraine



Boucheporn



Dourd'hal



Fouligny



Guinkirchen



Laudrefang



Mainvillers



Many



Niederrisse



Oberrisse



Petit-Tenquin



Racrange



Rémering-lès-Hergarten



Téting-sur-Nied



Tritteling

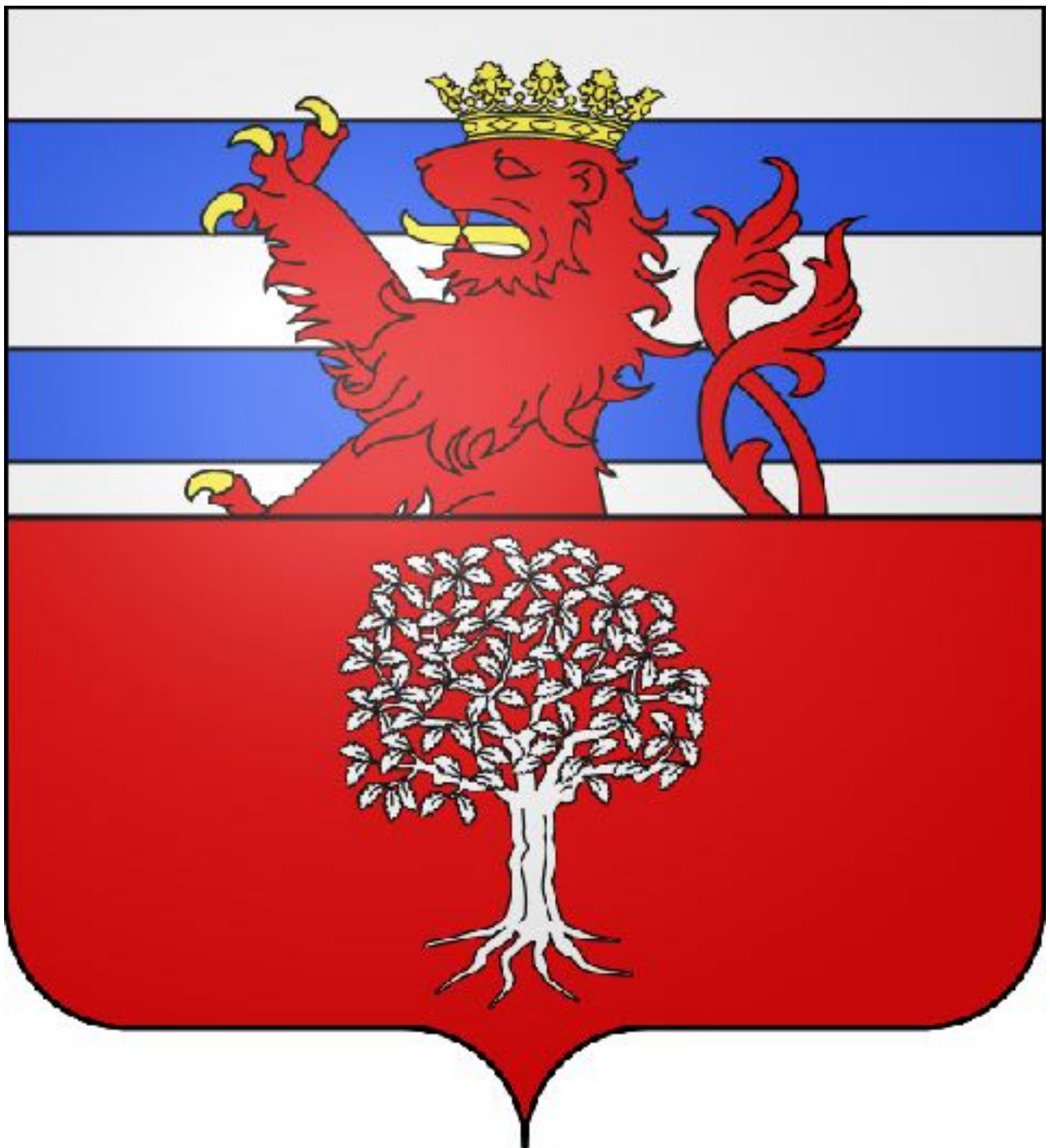


Zimming

en partie de l'abbaye ; c'est la patrie des « hâmbiche Kepp » (les entêtés, les inflexibles). Ce sobriquet vient « die Hainbuche », le charme (bois dur, dont on fait le manche des pioches).

Vous l'avez deviné, il manque **Bambiederstroff**. Pas de glands sur leur blason, mais un chêne tout entier, **mais un chêne arraché !**

Quel tempérament !



Blason de Bambiederstroff

Les fondateurs de l'abbaye de Longeville

Ce sont les travaux de la SHAL (société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine) qui seront repris et notamment leurs publications suite aux journées d'étude des 17 et 18 octobre 1988. Certains détails sont repris des cartulaires disponibles aux Archives départementales.

Photo réalisée en 1991 dans la crypte de l'abbaye

Un diaporama y retrace l'histoire des fondateurs et des abbés successifs jusqu'à la Révolution



Tout à gauche saint Martin, suivi par l'évêque de Metz et les trois fondateurs.

Louis 1er le Pieux ou le Débonnaire (778-840), roi d'Aquitaine dès 781, devint empereur d'Occident après le décès de son père Charlemagne en 814.

En 836, à Worms, cet empereur aurait ratifié une charte dans laquelle sont mentionnés les trois fondateurs de l'abbaye, les bienheureux Digne, Undon et Bodagisle ainsi que la restitution des biens spoliés au monastère Saint Martin des Glandières.

Louis le Débonnaire était en guerre avec ses enfants et il mourut quatre ans plus tard. Ce document impérial que les historiens contestent n'a jamais été suivi d'exécution et il faudra attendre quarante ans pour qu'un fils de Louis le Débonnaire le fasse appliquer.

Lors d'un passage de Louis II le Germanique à Metz en novembre 875, des frères du monastère de saint Martin et du bienheureux confesseur Undon sont venus se plaindre au roi de « Francie Orientale » de manquer du nécessaire. Le roi confirma la restitution de la petite ville du Palatinat : Grünstadt et de son église ainsi que de deux églises érigées non loin : Mertesheim et Bettenberg (aujourd'hui Battenberg/Palatinat).

Ces trois fondateurs étaient certainement de riches aristocrates qui firent des dons au jeune monastère. Qui fut le premier abbé ? Undon ou Digne ? Dom Calmet écrit « dignus » avec une minuscule. C'est le seul qui sous-entend l'usage d'un adjectif pour qualifier le vénérable abbé Undon.

Bodasgile semble avoir été le riche bienfaiteur du monastère.

Tourmentes et décadence des premiers monastères bénédictins

Au IXe siècle, les dissensions nées après la mort de Charlemagne vont entraîner des guerres et des rectifications territoriales qui appauvriront les pays, leurs habitants et leurs abbayes. Et pour achever ce sinistre tableau, les invasions normandes (Danois, vikings) ravagent la France et une partie de l'Allemagne.

J. Choux, « [Décadence et réforme dans la province de Trêves \(855-959\)](#) », dans *Revue Bénédictine* (1960).

Dans le diocèse de Metz, on compte au IXe siècle douze abbayes qui toutes remontent à l'époque mérovingienne, voire aux premiers temps chrétiens.

Six sont disséminées :

Gorze, Longeville, Merkinguen (Sankt-Arnual), Saint-Nabor, Hornbach et Neumunster.

Les autres sont à Metz ou à proximité :

Saint-Arnoul, Saint-Symphorien, Saint-Félix-Saint-Clément et Saint-Martin-devant-Metz
Et deux abbayes de femmes : Saint-Pierre [aux Nonnains] et Saint-Pierre-Sainte-Glossinde.

Michèle Gaillard « [Les abbayes du diocèse de Metz au IXe siècle. Décadence ou réforme](#) » dans *Revue d'histoire de l'Église de France* (1993) pp. 261-274

Fondation de l'abbaye de Saint-Avold

Rappelons que le monastère voisin de Saint-Avold n'est mentionné qu'à partir de l'an 720. Difficile de le vieillir de deux siècles en se basant sur le passage dans la région de Saint Fridolin fin 508 qui se dirigeait alors vers la Sarre et le Rhin.

Ce Fridolin venu d'Irlande était passé par Poitiers où il rechercha la tombe de Saint Hilaire (~315-367) qu'il releva et devint un temps abbé du monastère poitevin.

De là, l'origine du nom Hilariacum donné au monastère de Saint-Avold. Cette abbaye changera encore deux fois de nom, d'abord Nova Cela, puis Sancti Naboris.

6 - Les premiers abbés de St-Martin des Glandières

Buxbrunno - Boucheporn

En revanche les chercheurs allemands (W. HAUBRICHS) proposent une autre hypothèse à laquelle se rallia le père Christophe et Julien Bouckenheimer.

Dans une charte signée à Lorsch vers 768, Angilram, le nouvel évêque de Metz et l'abbé de Lorsch échangent des biens dans le pays de Worms qui appartiennent au couvent de Buxbrunno, dédié à saint Martin, abbaye du ressort de l'évêché de Metz.

Les auteurs concluent que BUXBRUNNO n'est qu'une ancienne variante de Boucheporn, que l'on nommera en 1121 BOSPURNO.

Toujours ces deux éléments : Busch (forêt) et Born (fontaine).

Au premier siècle ap. J.-C., des potiers réputés comme Saturninus et Satto firent leurs débuts à Boucheporn. Le village abritait également un camp militaire avec magasins, ateliers et auberges. Des masses de pièces de monnaie romaines datant du 1er siècle de notre ère ont été mises à jour.

Le nom de la localité est mentionné en latin pour la première fois vers 760 dans un livre de Confraternité de l'abbaye de Reichenau en Allemagne près du Bodensee.

On y apprend que vers 760, il y avait 51 moines dans l'abbaye nommément désignés avec à leur tête le père abbé **RABIGAUDUS**.

ABBAYE DE LORSCH (fondée en 768)

D'après le Codex de Lorsch, l'abbaye fut fondée en 764. Elle est située non loin de la rive droite du Rhin, près de Worms. L'église fut probablement transformée en abbaye pour servir de nécropole à la famille du comte palatin.

L'abbaye fut peuplée par des moines bénédictins venus de [Gorze](#), une abbaye fondée quelques années auparavant par Chrodegang vers 747.

Charlemagne prit l'abbaye sous sa protection qui obtint ainsi l'immunité, le droit de choisir ses abbés et l'obligation de servir le roi (*servitum regis*).

La nouvelle église abbatiale fut terminée en 774. À cette occasion, Gundeland invita Charlemagne qui revenait d'Italie où il avait vaincu les Lombards. Lull, l'évêque de Mayence consacra l'église et transféra les reliques de saint Nazaire dans la nouvelle église.

Déjà cette année-là, les premiers bâtiments du palais royal devaient exister, palais qui allait accueillir souvent Charlemagne et le roi Louis le Germanique.

La crainte de l'an mil et l'enrichissement des monastères

À l'approche du premier millénaire, de nombreux croyants espérant se mettre en règle avec leur conscience firent des dons aux communautés religieuses. Églises et couvent prospérèrent, mais suite à la grande ferveur qui, dans toute la chrétienté, avait précédé l'an 1000, pour lequel on s'attendait à la fin du monde, un relâchement très sensible s'était introduit dans les principaux monastères.

L'ordre des Bénédictins, qui avait reçu d'innombrables libéralités dû à cette superstition fut fortement exposé à ce relâchement.

Les écrivains de ces époques nous ont relaté les détails des raffinements et du luxe auxquels étaient arrivés ces moines opulents. La discipline ainsi altérée, ne pouvait satisfaire le besoin de d'austérité des hommes pieux, voulant continuer l'œuvre de civilisation si courageusement commencée. De là les réformes tentées ou accomplies pour rappeler aux anciennes règles.

Outre les biens de la région de **Grünstadt** octroyés dès la fondation, l'abbaye reçut de nombreuses propriétés autour de Longeville. En 991, le **comte Odacker** donna des biens à l'abbaye de Longeville.

Au nom de la sainte et indivise Trinité. Comme le bonheur de ce monde est bref et caduc, il importe que chaque chrétien, pour se garder sain et sauf, mène une existence difficile, à donner quelques-uns de ses biens personnels aux pauvres, et les confie aux églises de Dieu.

C'est pourquoi, moi Odacker, pour échanger quelques biens temporels contre des biens éternels, je transmets et m'engage envers le monastère Saint-Martin de Glandière de léguer certains biens de ma propriété située dans le pays du Saulnois du comté de « Holonis » près de Destry.

Dans ce monastère de Glandière, un vénérable homme, l'abbé Thiémar, semble présider au collège des moines. Quel que soit le bien qui me tombe en partage par droit héréditaire dans ladite ferme Mernich à savoir l'église, les vignobles, forêts, pâturages, eaux et cours d'eau, terres cultivées ou incultes, serviteurs des deux sexes, généralement tout ce qui peut servir à l'usage des humains, je me les réserverai pour moi-même et pour l'abbé, selon la convenance des frères, serviteurs de Dieu, à titre précaire, pour la durée de ma vie.

Pour cette raison, aussi longtemps que je vivrai, de toute façon, ils posséderont pour l'abbé et pour les frères moines, les bénéfices de l'usufruit.

Après ma mort, hors de l'opposition de quelque juge ou de mes héritiers, que le susnommé abbé ou son successeur entrent en possession éternelle. Si l'un de mes héritiers (ce que je ne pense pas être le cas pour l'avenir) ou la sauvage cupidité de quelques juges, devrait se manifester comme prétendant ou comme profanateur du traité, qu'il soit excommunié pour anathème par l'Église et que cette tentative soit évincée.

Fait publiquement l'an 991, durant la minorité du règne de l'empereur germanique Othon III, au lieu dit Alcheym.

Signatures du seigneur Theodoric évêque, du comte Odacker, du comte ymmonis, de Thietmann, etc.

Moi Bato, j'ai approuvé à la place de l'archichapelain Conon.

Dans l'annuaire 77 de la SHAL de 1977 Henri Tribout de Morembert recense les biens reçus en 991 :

Marcourt ((Marney, Mernica, Merinca) village disparu près de Many, canton de Faulquemont.

Donation par le comte Odacker de la terre et de l'église (991). Collation de l'église.

Many (Niderheim), canton de Faulquemont.

Collation de l'église dédiée à saint Jean et saint Rémy. La dîme du village (991).

Mainvillers, canton de Faulquemont

Village et bien-fonds. Les revenus sont cédés au comte Odacker pour en jouir sa vie durant (991).

Mecera (Messerén), village disparu près de Many, canton de Faulquemont.

La dîme des manses, des fermes (991).

Bubingen (Bubinga), village disparu près de Many, canton de Faulquemont.

Dîme, manses et fermes (991).

Arriance (Argenza, Arienza), canton de Faulquemont.

La dîme, des manses et des fermes (991).

Openheim, village formant actuellement le haut de Many, canton de Faulquemont

La dîme, manses et fermes (991).

De même que l'on ignore le lieu d'implantation des premiers moines, il faudra attendre le Xe siècle pour que deux actes mentionnent l'**abbé Thiemar** comme vénérable abbé de « **sancti Martini Glanderiensis monasterii** ».

Suivent plusieurs abbés : **Heimon** (1066), **Richizo** (1121), **Ludovicus** (?), **Albon** (1142), **Folmar** (1163) **Gautier** (1210), **Pontius** (1252), **Jean 1er** (1262), **Godefroy** (1271-1296).

- En 1000 dans la charte d'Adalbéron, évêque de Metz ce prélat restitue l'église de Hellimer au vénérable abbé **Thiëmar** de l'abbaye de Longeville.
- En 1066 il est fait donation de quelques biens de Bambiderstroff à **Heimon**, abbé de Longeville.
- 1121 • Étienne de Bar, évêque de Metz confirme les biens et les privilèges de l'abbaye de Longeville à l'abbé **Richizo**.

Ce document est signé par les abbés de Gorze, de Saint-Vincent, de Saint-Arnould, de Senones, de Saint-Avoid et de Saint-Clément.

Abbé Folmar

- 1163 • l'antipape Victor IV confirme à l'abbé Folmar les donations de Marcourt, Many et Arriance.

- 1165 • Theodoricus, évêque de Metz (Thierry III de Bar 1163-1171) confirme une donation faite à l'abbaye par un nommé Robertus de Raville.
- 1170 • Cet évêque de Metz confirme une donation faite par un nommé Alberon de Hautboudange (petite commune au sud de Morhange). Partant en croisade, il fait don au monastère des 2/3 de la dîme de Burlioncourt.
- 1180 • le pape Alexandre III confirme la liste dressée par Étienne de Bar.
- 1199 • Villelm, chancelier de l'Église de Metz précise qu'il a rétabli l'accord entre le chapitre de Dieulouard et celui de Saint-Martin-des-Glandières concernant la dîme d'un quartier de terre sise à Bingen.
- 1204 • Bertram, évêque de Metz consacre l'église [abbatiale ?] de Longeville, il la place sous l'invocation des saints confesseurs Digne, Bodagiste et Undon et en dépose les reliques dans cette église.

Abbé Gautier (ou Vautier) et même Walter chez des auteurs allemands

- 1210 • Bertram, évêque de Metz confirme l'abbé régulier Gautier dans les biens de son abbaye et défend au seigneur du lieu, sous peine d'excommunication, de s'immiscer dans les plaids de l'église.
- 1220 • G. (Gautier ?) abbé de Longeville déclare que le sieur J. (Isembert ?) a doté l'hôpital (fondé en 1215 par le moine Vulperus) de quelques biens. En 1302, Dupriez reparle d'un hôpital ?

Abbé Pontius

- 1252 • Othon, doyen de l'Église de Metz fait une donation des dîmes de la paroisse d'Oron à l'abbé régulier Pontius et au monastère de Longeville.
- 1256 • Jacques, évêque de Metz, donne des lettres de franchise aux manants de Longeville.
- 1256 • Simon, chevalier de Hombourg (celui qui fit ériger la chapelle Sainte-Catherine à Hombourg-Haut) et Alit, sa femme, cèdent quelques biens au monastère de Longeville. Henri de Forbach et dame Poince sa femme, Burchard de Créhange, etc. font de même. Le seigneur Robertus vend ses droits de bailliage sur Longeville, Kleindal et Dourdhal, à l'abbaye.

Abbé Jean Ier (1262-1271)

- 1262 • Dans un courrier où il présente à l'archidiacre de l'Église de Metz un ecclésiastique pour la cure d'Ucselsdorf (Ittersdorf en Sarre), il se qualifie d'humble abbé du monastère de Saint-Martin-des-Glandières.
- 1267 • Le pape Clément IV accorde à l'abbé Jean des lettres confirmatives des privilèges, des biens et droits de l'abbaye de Longeville. Il précise entre autres que l'abbaye doit être remplie selon l'esprit de Dieu et la règle de saint Benoît et que l'abbé soit élu par consentement ou par majorité de la communauté.

1903 Jahr-Buch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde

Bulle de l'antipape Victor IV adressée à l'abbé FOLMAR en 1163

BULLE DE VICTOR IV (1163) Traduction Adrien Ismert, curé (1923-2012)

Victor, évêque des serviteurs de Dieu. À mes chers fils, à Folmar, abbé de Saint-Martin de Glandières et à ses successeurs élus selon les règles canoniques pour l'éternité.

La tradition du Saint-Siège établit et c'est le fondement de sa légitimité, que les vœux des religieux exercent un accomplissement heureux et l'affermissement de la volonté comme comme but final. C'est pourquoi, cher abbé, fils bien-aimé dans le Seigneur, tes respectables demandes concernant le monastère de Glandières, auquel tu présides avec la protection de saint Pierre et de la nôtre, nous les accueillons et nous les confirmons par le sceau du présent document, à savoir: ce que ce monastère possède légalement et canoniquement actuellement et qu'il possédera à l'avenir par bienveillance des papes, par largesse des rois ou des princes, par l'offrande des fidèles soit par d'autres modes légaux, peut être acquis sous l'influence du Seigneur et reste garantie ta propriété et celle de tes successeurs.

Parmi ces dernières propriétés, nous mentionnons:

- l'église de Mernich, avec sa maison louée
- la dîme de ses domaines sur lesquelles l'église est construite
- la dîme du domaine appelé Bubing
- la dîme du domaine appelé Mecer
- la dîme du domaine appelé Openih
- la dîme du domaine appelé Niderheim
- la dîme du domaine appelé Argena

Nous décidons par conséquent, afin qu'il ne soit absolument pas permis à quelqu'un de molester au hasard le monastère en question, d'enlever, de retenir les biens usurpés, d'amoindrir, de le molester par quelques vexations, mais que tous les biens établis soient intégralement conservés pour la gestion et l'entretien de ceux à qui ils ont été concédés ainsi que tous les biens ultérieurement offerts à tous usages, à condition que soit respectées l'autorité du Siège apostolique et les droits canoniques de l'évêque du diocèse.

C'est pourquoi, si à l'avenir, une personne ecclésiastique ou séculière, en pleine connaissance de ces dispositions canoniques, devait à la légère y manquer, ou deux ou trois fois, voulait les corriger pour un avantage personnel, qu'elle soit privée de la dignité de son pouvoir et de son honneur, qu'elle se sache coupable de la condamnation divine et qu'elle soit éloignée de la communion au Corps et au Sang du Christ et que finalement elle subisse la damnation éternelle.

Que la paix du Seigneur soit avec tous ceux qui desservent les droits attachés au même monastère et qu'ils perçoivent ici le fruit de leur bonne action et auprès du juge sévère les récompenses de la paix éternelle. Amen. Amen.

Moi, Victor, évêque de l'Église catholique

(Sceau et inscription) «*Tu es ma gloire, tu es mon défenseur, tu exaltes ma tête, Seigneur*»

Moi, Guy, prêtre-cardinal titulaire de Calixte

Moi, Hundfrid, prêtre-cardinal titulaire de S.Suzanne

Moi Albert, prêtre-cardinal titulaire de S.Grisogon

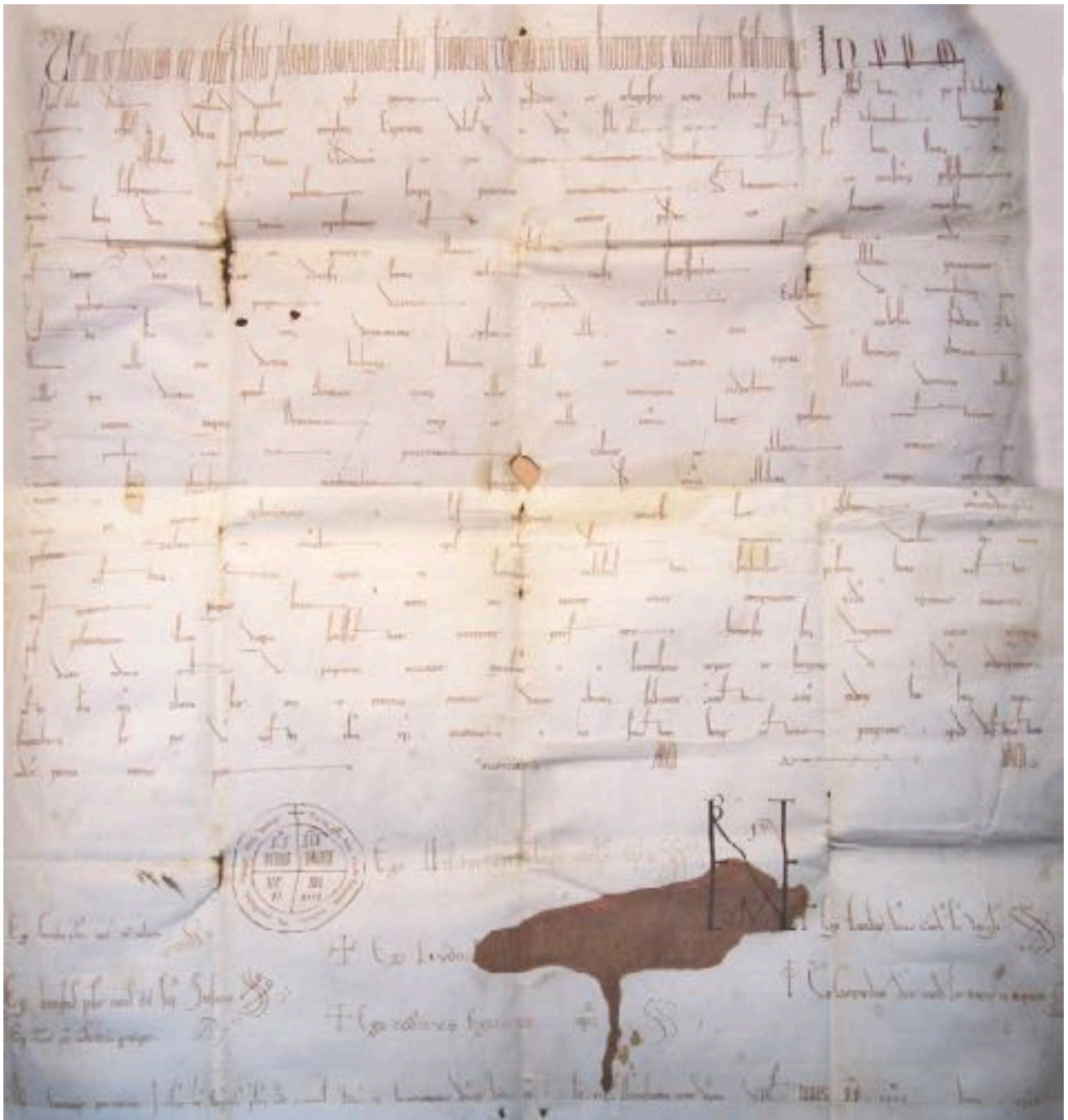
Moi Liudo

Moi Theodoric, évêque

Moi Landus, diacre-cardinal titulaire des SS anges

Moi Gérard, diacre-cardinal titulaire S.Marie en Aquir

Donné à Crémone par la main de Jean, prêtre-cardinal, chancelier, en l'an 1163, sous le pontificat de Victor IV



Document de Victor IV (1163)

conservé aux Archives municipales de Metz

Ce parchemin est très grand, il mesure 60 centimètres

Victor IV, considéré ultérieurement comme un antipape régna cinq ans de 1159 à 1164.

Adrien IV, le pape anglais, dont le sceau a été découvert par les archéologues lors des fouilles de 2016 dans le parc de l'abbaye, régna de 1154 à 1159.

ADRIANUS PP III c'est à dire : **ADRIANUS papae IV**

Depuis le IV^e siècle, il est d'usage de faire précéder le numéro par le mot « **papae** » en abrégé « **pp** » (**pape**).

Ainsi le vénéré Benoît XVI, signait : **BENEDICTUS pp XVI**.

Sceau en plomb (appelé en latin BULLA, le sceau)

Attaché à un document pour l'authentifier



À partir du XIII^e siècle, les documents qui portaient ce sceau furent eux-mêmes appelés bulles. Depuis environ le XV^e siècle, le terme est réservé aux lettres apostoliques scellées du sceau de plomb.

Sur le sceau (au XII^e siècle) étaient frappés, d'un côté, les visages des apôtres **Pierre** et **Paul**, sur l'autre, le nom du pape régnant.

Sanctus Paulus - Sanctus Petrus



Adrien IV, tué par une mouche

On raconte depuis le XVIIIe siècle :

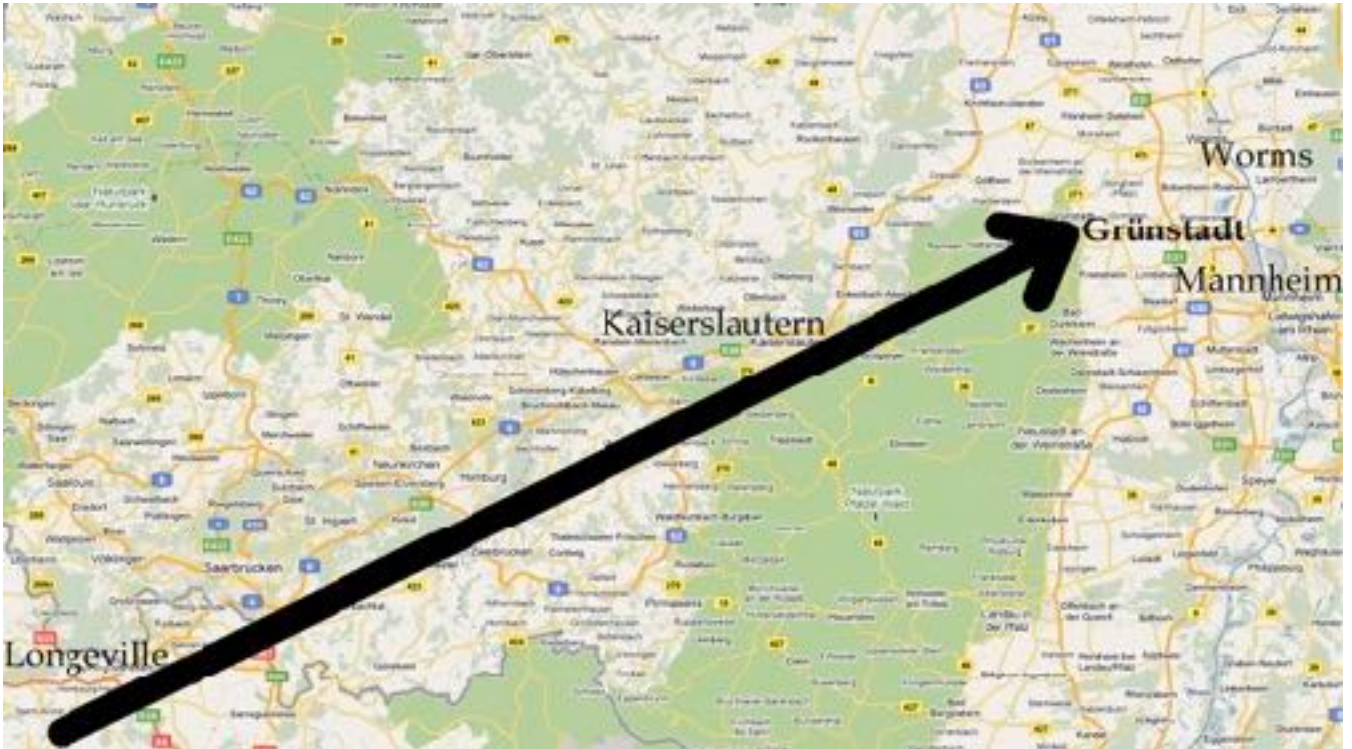
Le pape Adrien IV, en vidant son gobelet, avala aussi une mouche par mégarde, qui s'arrêta au passage et l'étouffa. (Théologie des insectes - Lesser 1745)

Mais d'autres sources, citant les relations difficiles avec l'empereur et avec les Romains suggèrent que la mouche n'est qu'un prétexte et que le vin...

Worthies of England publiées en 1662 par le sieur Thomas Fuller (1608-1661).

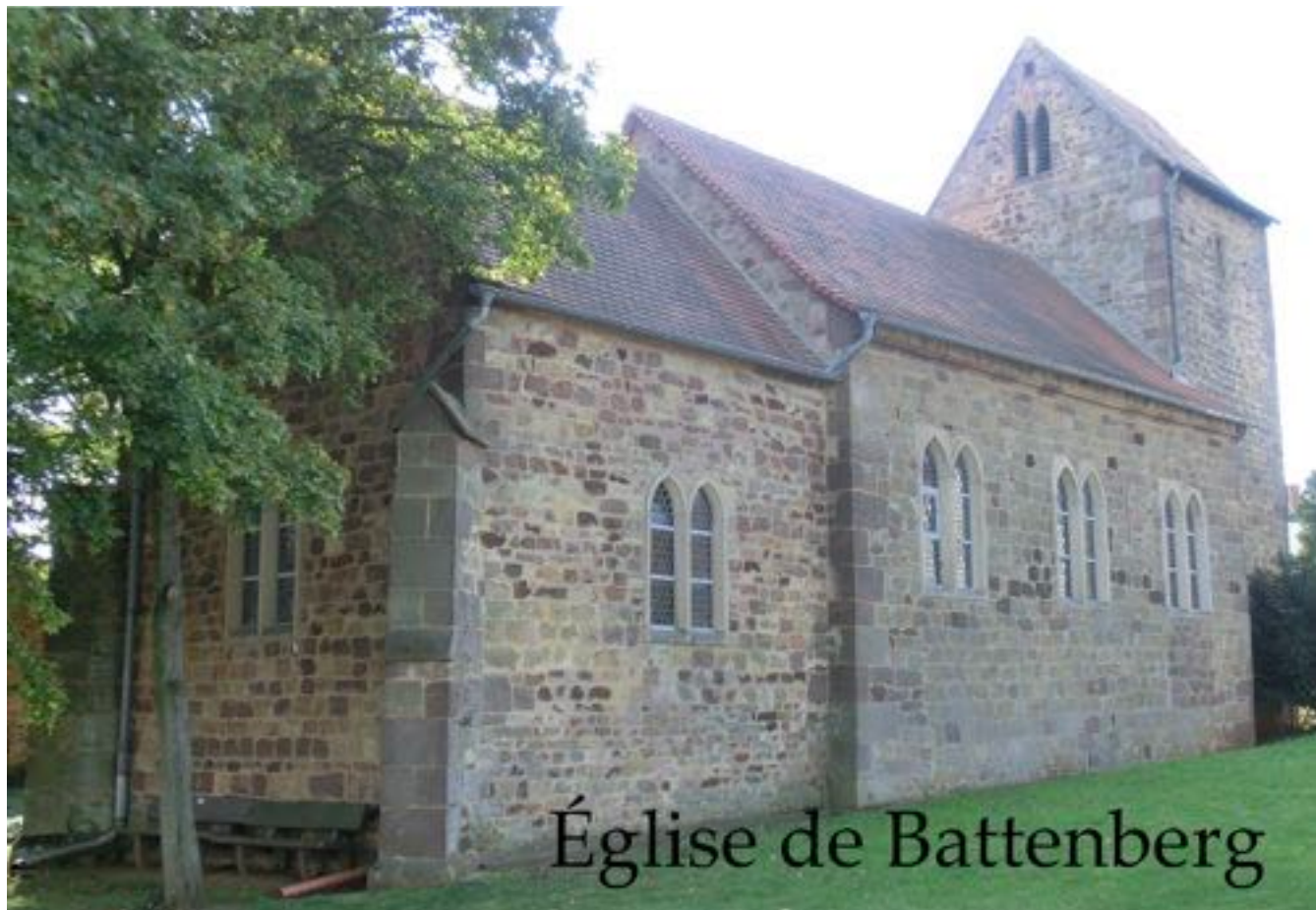
7 - Les biens de Grünstadt possédés par l'abbaye
(sur la route allemande du vin)

Grünstadt (13 000 habitants en 2018)
appartenait pendant **860 ans** en partie à l'**abbaye des Glandières**



En 1121, l'évêque de Metz confirme à l'abbaye de Glandière le bénéfice des dîmes et le droit de nommer les curés des églises de «**Grünstadt**», de **Battenberg** et de **Mertesheim**.

Battenberg et **Mertesheim** (autrefois «**Martinsheim**») sont des points hauts en proche périphérie de Grünstadt.



Mertesheim est un village, tandis que **Battenberg** possédait un château rasé par Louis XIV. On y jouit d'un panorama sur la plaine du Rhin.

Les moines de **ABBATIA SANCTI MARTINI IN GLANDARIE** possédaient à Grünstadt un prieuré qui surveillait églises et fermes dépendant du monastère de **Lungenfeld** (ancien nom de Longeville).

Pour notre ancienne dépendance de Grünstadt (Palatinat), nous continuons encore aujourd'hui à nous appeler : Lungenfeld ou Glandern, lorsqu'ils font allusion à l'abbaye..

C'est tellement vrai, que leur l'historien local, Heinrich Conrad (1888-1969), dans Leiningen, Geschichte eines Grafenhauses (histoire des comtes de Linange), démarre son ouvrage volumineux (réédité en 2000) en rappelant que l'abbaye de **Lunéville (Lungenfeld)** possédait d'importants domaines autour et dans Grünstadt.



Page précédente, ancien prieuré de Longeville appelé (**Lungenfelder Hof**)
transformé en 1689 en résidence pour les comtes de Leiningen



L'église Saint-Martin jouxte cet ancien prieuré



Longeville n'est pas oubliée !

Dans l'église, des panneaux d'explications historiques informent les fidèles sur le passé longevillois de cet édifice. Le blason à trois glands est présent et suprême raffinement, le gland est l'emblème décoratif sculpté à plusieurs reprises dans les boiseries.

On pourrait croire que le décorateur s'est mélangé les pinceaux et la dernière date « 1689 » semble devoir être corrigée en « 1789 ». Ce n'est pas le cas.



Martinskirche


Aus der Geschichte


Die erste Kirche entstand wahrscheinlich noch vor dem Jahre 1000 n. Chr. auf dem Besitztum der lothring. Benediktinerabtei St. Martin in Glandern, die das Patronat über die Kirche besaß. Sie wurde dem fränkischen Nationalheiligen Martin v. Tour geweiht. 1218 bestätigte der Papst Honorius III dem bei Metz gelegenen Kloster das Patronatsrecht über die Martinskirche in Grindestat. 1388 stiftete Friedrich v. Monfort den St. Georgsaltar. Anstelle der baufälligen Kirche entstand 1493-1520 die II. Martinskirche. 1513 wurde urkundlich ein Frankfurter Steinmetz genannt. 1544 erhielten die Grafen zu Leiningen das Patronatsrecht. 1555 erster lutherischer Gottesdienst. 1616-1617 errichtete man den Turm bis zur heutigen Galerie. Im 30jährigen Kriege 1618-48 wurde die Kirche stark beschädigt. 1673 bestand ein Simultaneum zwischen Lutheranern u. Katholiken. 1689 wurde das Kirchenschiff als Magazin u. Pferdestall benutzt.

Déjà en 1689, les troupes françaises du Roi-Soleil Louis XIV, dans le cadre de la guerre de succession du Palatinat, ruinèrent toute la région jusqu'à Heidelberg. Un grand nombre de châteaux furent détruits dont ceux des comtes de Leiningen. L'église de Grünstadt subit le même sort et fut transformée en prison et en écurie.





Vers 900 : construction de la 1ère église catholique Saint-Martin

En 1494, construction de la 2e Martinskirche

1555 : transformation au rite luthérien

1689 : destruction durant la guerre de succession du Palatinat

1736 : construction de l'église luthérienne (3e église Saint-Martin)

1942 : destruction par attaque aérienne anglaise

1951-1963 : reconstruction de l'église et du clocher. **(4e église Saint-Martin)**

Elle a été reconstruite de 1951 à 1954. Le clocher ne fut terminé qu'en 1963.



En 1689 Louis XIV envahit le Palatinat et détruit tous les châteaux : Heidelberg entre autres.

Autour de Grünstadt, il détruit les 2 châteaux des comtes de Leiningen «Linange en français» (Alt-Leiningen et Neu-Leiningen) ainsi que la forteresse de Battenberg.



Après ce désastre, les comtes de Leiningen-Westerburg-Neu Leiningen fixèrent leur domicile dans Grünstadt dans les anciennes propriétés «**Mönchhof**» des Bénédictins de Saint-Martin de Glandières dont ils avaient la jouissance depuis plus d'un siècle. Ils construisirent plusieurs nouveaux bâtiments et embellirent Grünstadt.

Ils avaient juste oublié un détail, ils n'étaient pas propriétaires des lieux ! Le «**Untershof**» leur avait été loué pour 98 ans en 1549 par le jeune abbé longevillois de 19 ans Sébastien Tarvenu.



L'autre branche des comtes de Leiningen qui possédait le château de Alt-Leiningen (également détruit par Louis XIV) se fit construire un tout nouveau palais à Grünstadt que l'on appela «Oberhof» pour le distinguer du précédent.

Les deux branches gouvernèrent alternativement la ville. Chaque année ils alternèrent le pouvoir.

En 1727 le comte de Leiningen posa la nouvelle pierre de la 3e église Saint-Martin.

À Grünstadt on précise maintenant que l'abbaye de Longeville, très fortement endettée avait perçu 16 000 guldens (florins) des comtes de Leiningen en 1549 en abandonnant tous les droits sur Grünstadt pour une durée de 98 ans.

En 1502 : 1 Goldgulden = 26 Albus = 312 Heller.

98 ans plus tard, les Longevillois sortaient décimés de la guerre de Trente Ans et ne pensaient plus à Grünstadt.

Il a fallu attendre que l'abbaye renaisse toutes ces destructions et que l'opulence de Grünstadt vînt jusqu'aux oreilles de l'abbé de Longeville : **dom Pierre de Vassimont**, ancien procureur général dans l'abbaye de Saint Léopold à Nancy, qui fut élu à l'unanimité en 1718 par la communauté des moines comme abbé de Saint Martin des Glandières. Il resta à ce poste jusqu'en 1740, date de son décès.

Il a dû étudier les archives de l'abbaye et réclama le retour des biens de Grünstadt dans le patrimoine longevillois.

Ce fut une catastrophe pour les comtes de Leiningen qui avaient tant investi à Grünstadt.

Im J. 1212 hatte Bischof Rupold von Worms dem Abte Walther zu **Glandern**, wie Lungenfeld auch hieß, erlaubt, die Einkünfte der Kirchen zu **Grünstadt** und **Mertesheim** einzuziehen, unter dem Vorbehalte der Pfarrbesoldung; was auch Pabst Honorius 1218 bestätigt hat. — Dagegen war die Abtei **Glandern** gemüßigt, im J. 1549 den großen und kleinen Zehnten zu **Grünstadt** und **Mertesheim**, nebst dem Pfarrsake in beiden Orten, desgleichen ihr Haus, Hof und Güter, Rechte und Gerechtigkeiten zu **Grünstadt** an die Gräfin Maria von Leiningen in Erbpfand auf 98 Jahre gegen den ablößbaren Pfandschilling von 16,000 fl. zu 26 Albus, zu überlassen: wobei die Leiningen Grafen alle darauf hastenden Kosten tragen, namentlich die beiden Pfarrer und Kirchen unterhalten und besolden mußten. — Durch den Vergleich vom J. **1736** war das Pfandreht in Eigenthum übergegangen. — Doch hatte

Michael Frey: Grünstadt (Grundestat, Grindestat). Aus : Versuch einer geographisch-historisch-statistischen Beschreibung des kön. bayer. Rheinkreises, 2. Band: Beschreibung des Gerichts-Bezirktes Frankenthal, Speyer 1836, S. 277–294

En 1734, ces deux familles possédaient Gründstadt en indivision, chacun pour moitié.

1 - Georg Hermann, comte de Leiningen-Westerburg-Alt Leiningen (1679-1751)

2 - Margarethe Christiane Auguste, comtesse de Leiningen-Westerburg-Neuleiningen, née comtesse de Daneskjöld-Güldenlöw-Laurwig (1694-1761)

Veuve de l'autre comte de Grünstadt **Georg II Karl Ludwig von Leiningen - Westerburg - Neu Leiningen** (1696-1726)

Margarethe Christiane Auguste
comtesse de Leiningen -
Westerburg - Neuleiningen
née comtesse de Daneskjöld-
Güldenlöw-Laurwig
1694-1761



Margarethe devint **régente de Grünstadt** en alternance avec le comte Georg Hermann.

Margarethe était la fille d'Ulrich von Güldenlöw - Daneskjöld, seigneur du comté de Laurwig, **vice-roi de Norvège**.

À ce titre, elle avait **d'importants revenus** du comté de Laurwig (au sud-ouest d'Oslo).

Avec son co-régent, elle réussit à **dédommager** l'abbaye de Longeville et à conserver tous les biens et privilèges de Grünstadt.

Combien a-t-elle versé ?

Les documents consultés parlent d'un montant conséquent versé en 1735.

Extrait du compromis réalisé en 1735 avec le couvent de Longeville concernant l'ex-prieuré « Münchhof » et les biens de Grünstadt et de Mertesheim.

(document bilingue français et allemand)

Beylagen.

77

Lit. Q.

**Auszug des mit dem Closter Longeville wegen
des Münchhofs/ auch derer Gefälle zu Grün-
statt und Mertesheim getroffenen
Vergleichs.**

Ex orig. 1735.

Conue chose soit à tous, que ait-
devant le Sieur Henry Pigot No-
taire apostolique immatriculé en
Cour de Rome Pretre & Curé de Busch-
born diocese de Metz, sont comparus en
personne le Sieur Walrad Christian Me-
dicus Conseiller de Mr. le Rheingraff de
Grumbach, résident au dit lieu, au nom
& comme fondé de procuration de Mes-
sire George Hermann Comte de Linange
Seigneur de Westerbouurg, Grünstatt
Oberbrunn & Forbach semper frey du St.
Empire, résidant pour le present à Grün-
statt, & de Madame Marguerite Douai-
riere de feu Messire George Comte de
Linange Westerbouurg &c. née Comtesse
de Dannenskiold & de Lanervig agis-
sante en qualité de tutrice & gardienne
noble des Messieurs George Charles Louis,
George Ernest Louis & Ferdinand Pole-
xius Henry, freres & Comtes de Linan-
ge, Seigneurs de Westerbouurg, Grün-
statt, Oberbrunn & Forbach semper frey du
St. Empire, ses enfans mineurs, & du
dit Seigneur George Comte de Linange
& Westerbouurg son Epoux. Les ditz
Procurations étant en date du Seize
Octobre Mil Sept cent trente quatre ré-
sistés entre les mains du dit Seigneur Me-
dicus, d'une part. Et les Reverends Pe-
res Abbé Prieur & Religieux de l'Abbaye
de Longeville autrement de St. Martin des
Glandieres ordre de St. Benoit Congte-
gation de St. Vanne & de St. Hidulphe
Ripulants par les tres Reverends Petes
Dom Pierre de Vassimont Abbé regulier
de la ditte Abbaye, le tres Reverend Dom
Henry Fauque Prieur & Coadjuteur, Dom
Jaque Haxo Souptieur, Dom Jean Bar-
nich Doyen, Dom Laurent Parmentier,
Dom Romuald D'Ardenne, Dom Lau-
rent Guillaume Procureur, Dom Ignace
Duraud, Dom Nicolas Louis, Dom An-
toine Henry, Dom Alexis Medard, Dom

Sind und zu wissen sey hiemit, daß
vor Herrn Heinrich Pigot Not-
Apostol. immatricul. Cur. Rom.
Prieur und Pfarrer zu Buschborn der
Diocoes zu Metz persönlich erschienen sind,
Herr Walrad Christian Medicus Rheingraff
Grumbachischer Rath im Nahmen
und in Vollmacht Herrn Georg Hermann
Gräf zu Leiningen, Herrn von Westerb-
burg, Grünstatt, Oberbrunn und Forbach,
des Heyl. Röm. Reichs Semper Freyer
wohnhaft zu Grünstatt, und Frauen Mar-
gareth verwitibten Gemahlin Herrn Geo-
rg Grafen von Leiningen Westerbouurg u.
gebornen Gedfin von Dannenskiold und
Lanwig, als Vormunderin derer Herren,
Georg Carl Ludwig, Georg Ernst Ludo-
wig, und Ferdinand Polexius Heinrich,
Ritters und Grafen zu Leiningen Herren
von Westerbouurg, Grünstatt, Oberbrunn und
Forbach, des Heyl. Röm. Reichs Sem-
per Freyen, ihrer minderjährigen Kinder,
und des schon genannten Hn. Georg Gra-
fen zu Leiningen und Westerbouurg Gemah-
lin, welche Vollmachten in denen Händen
des gedachten Herrn Raths Medicus vom
26. Octobr. 1734. gsblichen sind von ei-
ner Seite, und denen Ehrwürdigen Abt,
Prior und Geistlichen der Abtey Longe-
ville, sonst genant Sanct Martin von
Glandieres Benedict. Ordens der Coa-
gregation von St. Vanne und von St.
Hidulphr, nahmentl. der Ehrwürdige St.
Peter von Vassimont ordentl. Abt genant
ter Abtey, der Ehrwürdige Herr Henrich
Foke Prior und Coadjutor, Hr. Jacob
Haxo Unter-Prior, Herr Johann Bar-
nich Deyhart, Hr. Lorenz Parmentier /
Hr. Romuald von Ardenne, Hr. Lorenz
Wilhelm Procureator, Herr Ignatius
Duraud, Herr Nicolaus Ludwig, Herr
Anton Henry, Hr. Alexis Medard,
Herr Lambert Kolin, Hr. Augustin
Johann Peter, Hr. Franciscus Medard,

und

Près de 120 pages sont consacrées à clarifier les relations difficiles entre les descendants des comtes de Linange. On y parle des branches de Réchicourt-le-Château ou de Dabo qui sont de noblesse plus ancienne que la branche rhénane. Mais jamais on n'indique en clair les sommes versées entre les plaignants.

Encore plus étonnant, le **sieur Henry Pigeot**, qui semble présider les débats, est désigné comme notaire apostolique, immatriculé en cour de Rome, prêtre et...
curé de Boucheporn !

C'est lui qui accueille le sieur Walrad représentant le comte de Leiningen-Westerburg et la comtesse douairière originaire du Danemark et de Norvège, d'une part

et les quinze moines de Longeville nommément désignés :

dom Pierre Vassimont, abbé,

dom Henry Fauque, prieur et coadjuteur,

dom Jaque Haxo, sous-prieur,

dom Jean Barnich, doyen,

dom Laurent Guillaume, procureur,

dom Laurent Parmentier, dom Romuald d'Ardenne, dom Ignace Durand,

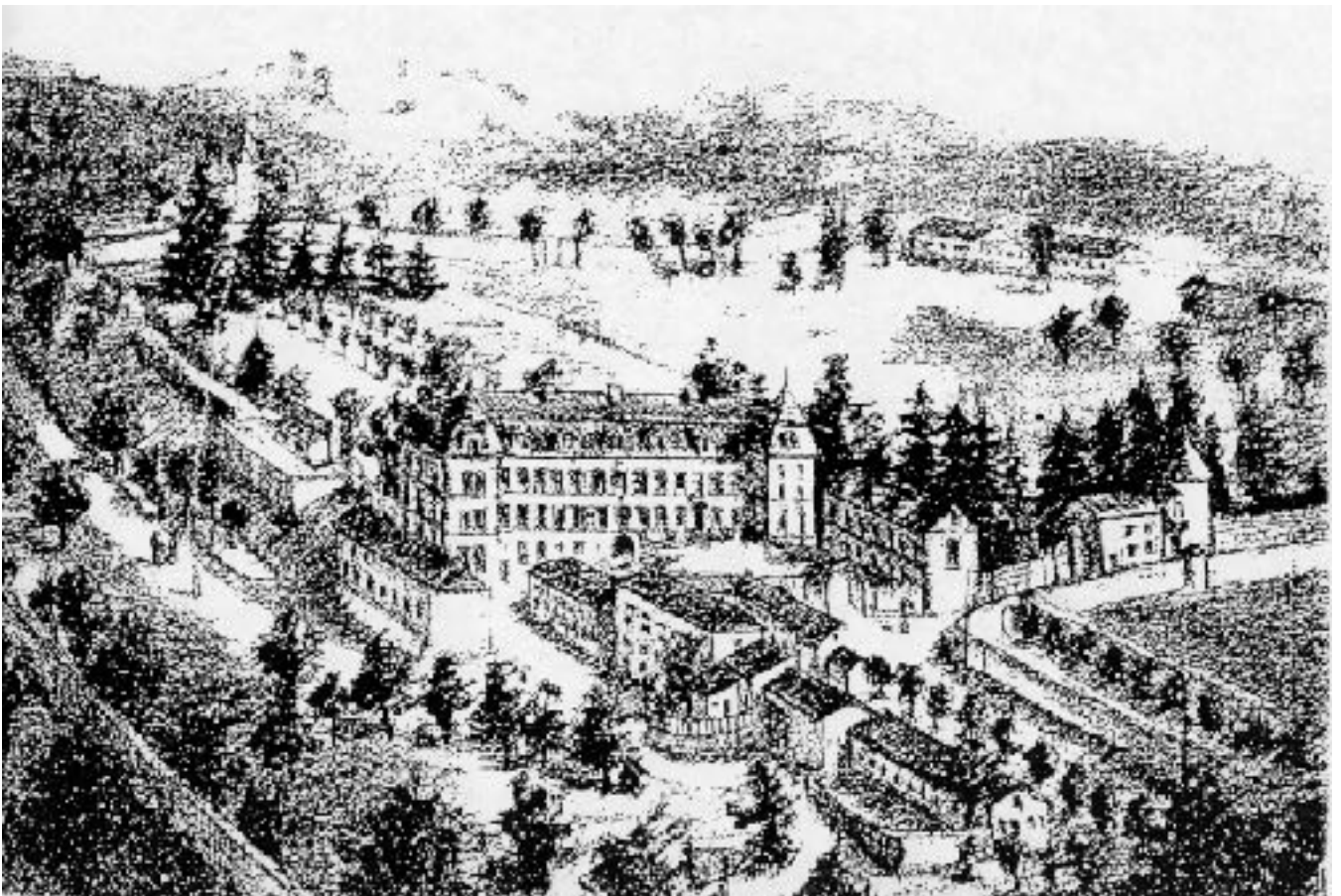
dom Nicolas Louis, dom Antoine Henry, dom Alexis Médard,

dom Humbert Rolin, dom Augustin Jean Pierre, dom François Médard,

Et dom Benoît Rémy, tous prêtres et religieux de l'abbaye,

assemblés au son de la cloche dans la salle capitulaire, d'autre part.

À Longeville, avant 1740, **dom Pierre de Vassimont** fit construire le portail d'entrée de l'abbaye, il embellit l'église abbatiale (nouveau portail) et l'argent perçu à Grünstadt a vraisemblablement servi à construire l'actuelle abbaye, devenue «**Schloss**» au temps des **Durbach** et ensuite maison de repos.



8 - Les abbés du XIVe et du XVe siècle

Abbé Godefroy (1271-1296) appelé **Godfrid** chez des auteurs allemands

- Godefroy succéda à l'abbé Jean en qualité d'abbé régulier du monastère de Saint-Martin-des-Glandières. Godefroy vivait encore en 1304, comme on le voit par l'état des rentes à payer, établi en 1304, par son successeur l'abbé Vautier de Mengues.
- 1275 • Lettre de Laurent, évêque de Metz, concernant l'incorporation de l'église de Marange à l'abbaye de Longeville.
- 1281 • Jean, chevalier de Betting, donne au monastère de Longeville le moulin de Beting (Betting).
- Juillet 1287 • Lettres de Bouchard d'Avesnes, évêque de Metz, par lesquelles il notifie l'accord conclu par lui, à Hombourg, entre l'abbé et le couvent de Longeville d'une part et le seigneur Jacques de Warnesberg d'autre part, qui reconnaît n'avoir aucun droit sur les bois de Longeville.
- 1287 • Privilège d'Honorius pape, qui confirme la chapelle de Longeville à l'abbaye.

Vautier de Mengues (1296-1324)

En juillet 1299, Gérard de Relances, évêque de Metz de 1297 à 1302 donna mandement aux religieux de l'abbaye des Glandières portant érection de la fête de saint Grand, martyr.

1300 - Procession de plusieurs paroisses qui doivent porter leur offrande à l'église du monastère de Longeville.

1302 - Voulper, prêtre de l'abbaye fonde une infirmerie dans le monastère.

1308 - la chapelle paroissiale de Longeville (appelée chapelle Saint-Undon) est réunie au monastère.

1322 - l'abbé reçoit de l'épouse du sire de Varsberg des biens situés à Cocheren.

Nicolas Gerten ou Nicolas de Gerten (1325, puis 1344)

Thierry de Mengues (1328-1344)

Il porte le titre « d'humilis abbas ». Dans la charte d'Adémar, évêque de Metz, de l'année 1335, il est question du droit dont jouissaient les abbés de Longeville de tenir de trois ans en trois ans le synode dans leur église.

1341 - Lambert curé de Longeville, n'exige de Thierry que le tiers de la grosse dîme de Dourdhal.

Nicolas de Princy (1344-1352), nommé depuis Avignon par le pape Clément VI.

En 1352, Clément VI le nomme abbé au monastère de Gorze.

Isembert de Mengues (1352-1376) était religieux à Longeville lorsque le pape le nomma abbé en remplacement de celui muté à Gorze.

Renaud de Belfort (1376), nommé à Rome par le pape Urbain V.

Remarques :

- 1204 • Bertram, évêque de Metz consacre l'église [abbatiale] de Longeville, il la place sous l'invocation des saints confesseurs Digne, Bodagiste et Undon.
- 1287 • Privilège d'Honorius pape, qui confirme la chapelle de Longeville à l'abbaye.
- 1308 • La chapelle paroissiale de Longeville (appelée chapelle Saint-Undon) est réunie au monastère.

Il faut comprendre qu'une **église abbatiale** a été érigée et consacrée en 1204 ?

Que par ailleurs, la **paroisse** de Longeville possédait une **chapelle** ?

On sait que Longeville n'aura pas de curé avant 1696 et que jusqu'à cette date l'office paroissial était dévolu à un moine de l'abbaye. Où était située cette chapelle ?

Elle a été rattachée au monastère en 1308 ? Pourquoi ?

Les abbés du XV^e siècle

Jean II (1399-1414) - Calmet (dans Histoire de Lorraine - tome 7) l'appelle **Jean Guemaune**
Trois chartes mentionnent cet abbé.

1399 - Achat d'une maison par l'abbé Jean.

Une autre charte est une déclaration de cet abbé et de son couvent.

1414 - Il est qualifié de vénérable abbé de Saint-Martin des Glandières.

Conrard de Castel (1414-1420)

1414 - Élection à l'unanimité de cet abbé..

Nous sommes en plein Grand schisme d'occident.

De 1378 à 1417, le grand **schisme** divise la chrétienté catholique européenne. Il y a deux et même trois papes régnant en même temps et nommant des évêques. Ces papes sont soutenus par des souverains européens qui se divisent aussi (on est en pleine guerre de Cent Ans).

L'un des antipapes Baldassarre Cossa élu par le concile de Pise en 1410 sous le nom de Jean XXIII sera déposé par le concile de Constance en 1415. ([Wikipedia](#))

Ce pape que l'on a accusé de tous les défauts (simonie, viol, inceste, sodomie, torture et meurtre), s'était réservé la disposition des abbayes.

Conrad de Castel qui ignorait cette disposition se justifia auprès de Rome. Sa bonne foi ne fut pas mise en doute, mais son élection fut déclarée nulle (Dupriez 1877).

Cependant, précise Dom Calmet, Jean XXIII confirma son élection.

Matthias (1420-1422)

les historiens ne savent rien sur cet abbé.

1421 - L'empereur Sigismond confirme à l'abbaye de Saint-Martin des Glandières, les lettres de l'empereur Louis-le-Débonnaire.

Sigismond est un roi de la maison de Luxembourg né le 14 février 1368 à Nuremberg et mort le 9 décembre 1437 à Znojmo. Il règne sur la Hongrie à partir de 1387, sur la Germanie à partir de 1411 et sur la Bohême à partir de 1419, avant d'être sacré empereur des Romains en 1433.

Fils de l'empereur Charles IV et de sa quatrième femme, Élisabeth de Poméranie, il est le quatrième et dernier empereur de la maison de Luxembourg après Henri VII, Charles IV et Wenceslas I^{er}. Il vend en 1415 la marche de Brandebourg au burgrave Frédéric de Nuremberg, de la maison de Hohenzollern.

Il convoque le Concile de Constance (1414-1418), qui met un terme au Grand Schisme d'Occident, et proclame les Hussites hérétiques : cet acte déclenche le soulèvement du royaume de Bohême.

Les pères conciliaires condamnent en effet comme hérétique le recteur de l'Université de Prague Jan Hus qui ne reconnaissait comme source de la croyance que la seule Écriture sainte de l'Ancien Testament et des évangiles. Jan Hus sera brûlé sur un bûcher en juillet 1415 en dépit d'un sauf-conduit accordé par Sigismond. Cet acte a par la suite des conséquences graves sur le règne de Sigismond puisqu'il entraîne le soulèvement du royaume de Bohême. Le mouvement hussite est le prélude de la réforme protestante qui au siècle suivant divise l'Église catholique. ([Wikipedia](#))

Pierre de la Mothe (1422-1457)

Dom Calmet rajoute entre parenthèses (de Matta). Il précise que cet abbé mourut en 1457.

Religieux, profès, chambrier du monastère de Longeville, abbé élu par la communauté après la mort de Matthias. Il mourut en 1457.

1427 - L'église de Longeville est reconstruite par les soins de Pierre de la Mothe.

Albert (1457-1479)

Religieux, profès, camérier du monastère de Longeville.

1459 - Privilège accordé par le pape à cet abbé.

Il a le droit de porter la mitre, l'anneau, la crosse et autres ornements pontificaux.

1478 - Jeanne de Boppard (Johanna Bayer von Boppard) et son mari Jacob de Kerpen (seigneur de Varsberg) font une donation de sept florins d'or à l'abbaye de Longeville. Ils se sont mariés le 18 mai 1477 ; l'époux était le fils du seigneur d'Illingen (Sarre).

Philippe de Dalheim (1479-1518)

Dom Calmet écrit : **Philippe d'Halem**

Religieux profès, camérier du monastère de Longeville lorsque l'abbé Albert se démit de ses fonctions en sa faveur entre les mains du pape Sixte IV qui agréa la démission.

1479 - Lettre de consentement de Georges de Baden à cette élection.

(Georges 1er de Bade, 78e évêque de Metz, de 1459 à 1484)

1481 - L'abbé de Saint-Avoid et Philippe, abbé de Longeville, sont appelés pour juger les différends qui existent entre l'évêque de Metz et les chanoines de Saint-Annual (Sarre).

1509 - Frideric (de Saint-Nabor) est nommé prieur sous l'autorité de Philippe de Dalem.

Après des dizaines d'années de prospérité, le monastère dut régresser au cours du XVe siècle. Les nombreux conflits de voisinage ou entre autorités civiles et religieuses avaient considérablement appauvri l'abbaye et cet abbé fut incapable d'adresser en 1479 les 500 florins exigés par le Saint-Siège pour rédiger les bulles de confirmation de sa nomination. Il n'envoya que 129 florins et le pape dut lui faire cadeau du reste.

Ses deux successeurs Jean Gaspard (1518) et Nicolas Prévost (1539) furent dans la même situation.

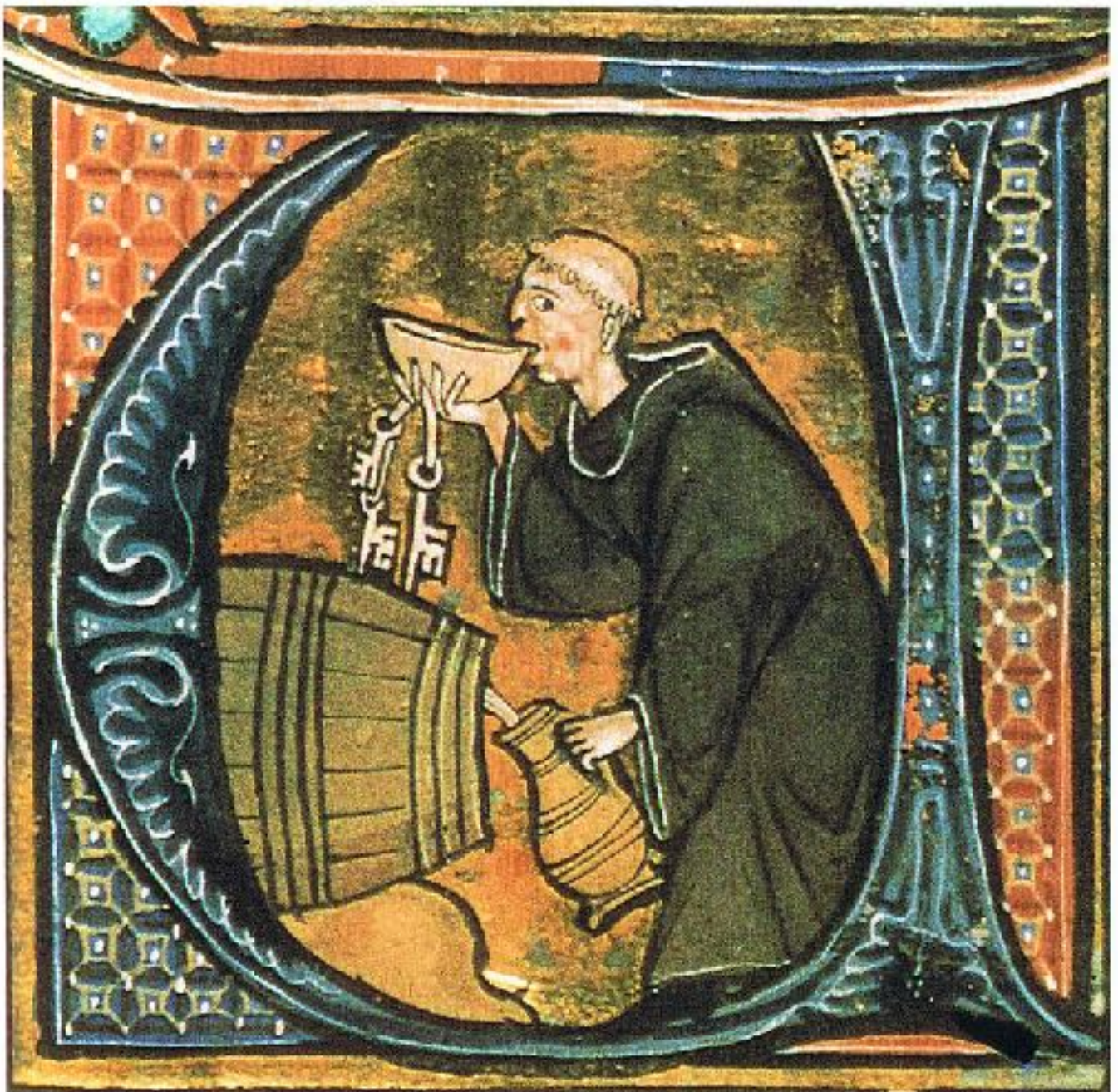
9 - Refus par l'abbé de changer les mœurs de l'abbaye

(Dom Calmet - Histoire de la Lorraine - tome 3 - 1748)

Trèves, octobre 1418 : le chapitre élit d'un commun consentement Othon de Zingenheim, grand prévôt de la cathédrale et qui avait représenté l'archevêché au concile de Constance.

Othon menait une vie innocente, ses mœurs pures et son manque d'ambition lui valurent le **pallium** par le pape Martin V. Il se fit sacrer début 1419 par les évêques de Verdun et de Worms. Il entreprit de vivre d'une manière qui pût servir d'exemple à son clergé et à son peuple. Désintéressé, il haïssait l'avarice et aidait les pauvres. Il priait, portait le cilice sur sa chair et passait souvent trois jours de suite, sans user d'autre nourriture que de pain et d'eau.

Il commença à travailler à la réforme de l'ordre monastique suivant les ordonnances du concile de Constance. À cet effet, il se fit aider en 1421 par Jean Rode, de l'ordre des Chartreux, qui fut chanoine de Metz et juge dans la Cour ecclésiastique de Trèves.





L'année suivante (1422), le pape Martin V envoya un décret apostolique par lequel il leur ordonnait de convoquer un chapitre général des abbés de l'ordre de Saint-Benoît pour y aviser aux moyens de procéder à la réforme des monastères.

Le 18 octobre 1422, 57 abbés s'assemblèrent dans l'abbaye de Saint-Maximin à Trêves.

- 13 abbés du diocèse de Trêves,
- 14 du diocèse de Cologne,
- 9 de celui de Liège,
- 6 de celui de Maastricht,
- 4 de celui de Toul,
- 4 de celui de Munster,
- 4 de celui de Verdun.

Et seulement 3 du diocèse de Metz, car les abbés :

- de Saint-Arnoul,
- de Saint-Symphorien,
- de Saint-Clément,
- de Saint-Laurent,
- de Saint-Martin,
- de Saint-Avoid,
- et de Glandières (ou Longeville),

refusèrent de s'y trouver, comme n'ayant nulle envie d'embrasser une manière de vie plus réformée, que celle qu'ils avaient menée jusqu'alors.

On fit dans ce chapitre de beaux règlements que les abbés promirent de faire respecter dans leurs abbayes...

Ensuite, l'archevêque Othon, après avoir donné les premiers soins à la réforme des monastères, s'appliqua à réformer le clergé séculier. Le 26 avril 1423, il tint à Trèves un concile provincial avec un grand nombre d'évêques et d'ecclésiastiques où l'on fit six décrets.

- 1 - condamnation de Jean Hus, de Viclef et de Jean de Prague.
- 2 - l'office divin doit être récité d'une manière posée, dévote, avec révérence et attention.
- 3 - condamnation des prêtres et des clercs qui sont dans les ordres sacrés, ayant dans leur maison quelque concubine ou femme suspecte. On leur ordonne, sous peine d'être privé de leurs bénéfices pendant un an, de les éloigner de leur demeure.

On défend de plus aux prêtres et aux clercs concubinaires, d'enrichir leurs enfants illégitimes du bien du crucifix ; de les marier, de les tenir dans leurs maisons, de leur laisser leurs biens après leur mort.

Autrement dit, copulez tant que vous le voulez, mais discrètement et n'assumez pas les conséquences de vos turpitudes ; femmes et enfants n'ont qu'à se débrouiller ; l'argent doit rester à l'Église !

- 4 - les ecclésiastiques ne doivent ni jurer, ni blasphémer. Les jeux de hasard, les dés, les métiers honteux et indécents, comme de tenir taverne leurs sont interdits. Ce règlement leur ordonne de porter des habits conformes à leur état et d'avoir la tonsure proportionnée à l'ordre dont ils sont revêtus.
- 5 - cet article condamne les quêteurs, qui cherchent à séduire les peuples, en leur promettant des indulgences, ou la guérison de certaines maladies ou en exhibant de fausses lettres les autorisant à quêter pour certains hôpitaux ou certaines églises. Que ceux qui disposent de lettres apostoliques les présentent auparavant au curé ou à son vicaire.

On condamne de plus la témérité de certains quêteurs, qui de leur propre autorité donnaient des indulgences, donnaient l'absolution des plus grands crimes, dispensaient d'une partie de la pénitence, se vantaient de tirer du purgatoire les âmes des amis ou des parents de ceux qui leur donnaient l'aumône

- 6 - cet article prescrit des règles aux confesseurs. On leur ordonne d'imiter la sagesse des médecins et d'imposer des pénitences salutaires et proportionnées à la qualité de leurs péchés. On leur défend de donner de trop légères pénitences, dans l'espérance du gain ou de présents.

Défense aux confesseurs d'entendre les confessions dans leurs maisons, ou dans leurs chambres, mais seulement dans l'église ou dans un lieu décent. On ne permet pas à un prêtre de se confesser à un autre prêtre, sauf s'il lui est supérieur ou s'il a autorité sur lui.

En 1425, Othon entreprit le voyage de Jérusalem et il le fit peu accompagné, dans un esprit de modestie et de pénitence. Il laissa de riches présents à l'église du Saint-Sépulcre et revint à Trèves la même année vers le mois d'octobre.

À son retour, il remarqua que les ordonnances du dernier concile provincial étaient fort mal observées et que le haut-clergé était ceux qui s'en mettaient le moins en peine. Il s'efforça d'inspirer l'esprit de réforme aux chanoines de la cathédrale, mais ils le menacèrent d'armer contre lui leurs parents, qui étaient les plus puissants du pays. Aussi, l'archevêque aima mieux demeurer en paix, que d'exciter une tempête par un zèle inconsidéré.



10 - Les abbés du XVIe et du XVIIe siècle

Jean Gaspar (Gaspar Johannis) (1518-1538 ?)

Religieux profès, camérier du monastère de Longeville.

Il fut choisi par un consentement unanime de la communauté le 8 octobre 1518.

Il reçut la confirmation de son élection et la bénédiction abbatiale le 5 septembre 1521, des mains de Conrard, évêque de Nicopolis et grand vicaire de l'Église de Metz. Dom Calmet note qu'il vivait encore en 1529

Nicole de Brixey (1543)

Abbé rajouté par Dom Calmet dans son tome 7 sans autre indication.

Nicolas Prévost (1539-1546)

Religieux profès du monastère. Il est décédé à Toul le 17 janvier 1546

Il était l'oncle de Sébastien Tarvenu qui lui succédera deux jours plus tard.

Sébastien Tarvenu (1546-1557)

Religieux profès du couvent de Longeville. Il fut élu abbé le 19 janvier 1546 et son élection a été reconnue à Rome par le pape Paul III le 5 janvier 1547.

Avant son **élection à l'âge de 19 ans**, il était chambrier (économiste ou trésorier du monastère) et il conservera cette fonction par dispense du pape.

Sébastien Tarvenu un jeune **trésorier** et **abbé de 19 ans** énigmatique ?

Sébastien Tarvenu a brûlé les étapes. Si jeune et déjà se voir confier (par son oncle) les rênes de la trésorerie de l'abbaye, avoir prononcé ses vœux et enfin être élu abbé par des moines bien plus âgés que lui. Certes, l'abbaye sortait d'une période de pauvreté, mais pourquoi vendre si rapidement et à bon compte les biens de l'abbaye.

1548 - L'abbaye donne en gage à Guillaume, seigneur de Créhange et de Puttelage, les dîmes de Raville. (On ne connaît pas la contrepartie).

1549 - L'abbaye donne en location emphytéotique (98 ans) tous les biens situés près de Worms (Grünstadt, Mertenheim et Battenberg) avec leurs églises à la famille des comtes de Linange (Leiningen). L'abbaye perçoit alors 16 000 florins.

Monnaie de 1525 : 1 Gulden (florin) = 26 Albus = 312 Heller

1 florin = 3,23 grammes,

16 000 Gulden à 3,23 g = 51,680 kg

Die Bezeichnung **Albus** steht für Latein "grossus albus" = Weissgroschen, der wegen seines hohen Silbergehaltes in täglichen Umlauf hell blieb.



Albus 1520. Ø 24 mm, 1,9 g. Noss 85.

x CIVITAS COLONIENSIS // ✦ MONETA NOVA RENENSIS

Jetzt Sterne statt Kringeln an den Seiten des Stadtwappens.



Goldgulden 1525. Ø 22 mm, 3,23 g. Noss 98; Fr.752

Vs.: * - CIVIT COL - ONENS^o1525

Thronender Christus mit Buch, darunter Stadtschild ohne Funken.

Rs.: *MON^oeta - ^onOVA - ^oAVR^oea - ^oREN^oensis

Doppelter Vierpass, darin der Stadtschild umgeben von den Kurfürstenwappen von Mainz (Rad mit 6 Speichen), Köln und Trier (Kreuz) sowie Pfalz (bayrische Rauten).

1550 - Le comte de Nassau-Saarbrücken devint avoué de l'abbaye. Ce titre héréditaire conférait un rôle de protecteur judiciaire en échange d'un pourcentage sur les dîmes. C'était un abandon de souveraineté difficile à comprendre. Pourquoi ce choix et qu'à obtenu Sébastien Tarvenu en échange ?

Qu'à-t-il fait de tout cet argent ?

L'a-t-il investi ?

A-t-il servi à rembourser des dettes ?

Sera-t-il volé deux ans plus tard par les reîtres allemands d'Albert de Brandebourg ? Cet argent est-il toujours caché dans les souterrains ?

1552 - Ruine et destruction (incendie) par les troupes allemandes qui se rendent au siège de Metz (ville libre et impériale, tenue par le duc de Guise, au nom du roi de France).

Albert, marquis de Brandebourg, allié des Français (qui occupaient depuis peu Metz), ravagea la Lorraine avec ses soldats allemands (4 régiments). Arrivé à Metz, il tourna casaque et se rangea sous la bannière de l'empereur germanique Charles-Quint qui venait légitimement récupérer Metz, ville libre et impériale depuis 843 et occupée par trahison par le roi de France Henri II. Ce siège dura plusieurs mois et il fallut nourrir toutes ces troupes.

Le soldat vivait et se payait sur l'habitant, ce qui explique les ravages, rapines et destructions commis par ces étrangers. Le monastère de Longeville fut entièrement brûlé le jour de la Saint-Rémy, 1er octobre 1552.



Sébastien Tarvenu fut proposé aux autorités papales pour remplir l'abbaye sarroise de Hornbach, alors abandonnée, et où il n'y avait ni abbé ni religieux.

1555 - Sébastien Tarvenu fait saisir en paiement toutes les bêtes de Bambiderstroff.

Il mourut en janvier 1557 à 30 ans.

Historique de l'église abbatiale

Il faut attendre 1204 pour lire que l'évêque de Metz Bertram consacre l'église de Longeville sous l'invocation des saints confesseurs Digne, Bodasgile et Undon, et en déposer les reliques dans cette église.

1427 - L'église de Longeville est reconstruite par les soins de Pierre de la Mothe.

1552 - Ruine et destruction du monastère (incendie) par les troupes allemandes d'Albert de Brandebourg qui se rendent au siège de Metz.

C'est l'église gothique de 1427 qui n'a que 125 ans qui fut détruite en 1552. Une partie en ruine était visible dans les jardins de l'abbaye.

On construira encore une nouvelle église qui sera détruite par Durbach, l'acquéreur du bien national bradé par les révolutionnaires.

Jean Sebric (1557-1564)

(ou Jean de Sébrich) chez Raymond Dupriez - Les abbés réguliers du monastère de Longeville - 1877

Religieux profès du monastère de Longeville qui fut élu abbé le 3 juillet 1557, mais ses bulles de confirmation par le pape datent du 26 juin 1560.

La misère de son couvent était si grande qu'il voulut transférer l'abbaye à Nancy. Les moines refusèrent ce déménagement.

Comme son abbaye n'était plus que ruine, il résidait ordinairement à Saint-Avold.

Il mourut le 15 février 1564.

Nicolas Pierrat (1564-1572)

Religieux profès du monastère de Saint-Martin-des-Glandières. Il en fut élu abbé le 16 février 1564 et son élection a été reconnue canoniquement à Rome par le pape Pie IV le 20 mars 1564.

1565 - négociations entre l'abbaye et Jean, comte de Nassau-Saarbrücken. Le monastère lui vend le 29 novembre 1565 les villages de Grande-Rosselle, Petite-Rosselle et Gau-Folklingen. On ne connaît pas le prix de la transaction.

L'abbaye hypothèque une partie de la dîme contre 2000 florins au comte de Nassau-Saarbrücken. Cette hypothèque ne sera restituée qu'en 1655 après de longues négociations.

L'abbaye avait besoin de beaucoup d'argent pour reconstruire les bâtiments détruits en 1552.

1571 - Nicolas Pierrat et son couvent reconnaissent le Duc de Lorraine pour souverain contre les prétentions de Jean, comte de Nassau-Saarbrücken.

Jean Claudot (1572-1582)

Religieux profès et prieur du monastère de Longeville. Il en fut élu abbé le 6 février 1572 et en 1573, le pape Grégoire XIII confirme l'élection comme étant faite canoniquement et en vertu du concordat germanique.

Claude Éliphy (1582-1605)

Religieux profès de l'abbaye de Longeville. Son élection comme abbé ne fut point confirmée à Rome parce qu'elle se trouva vicieuse et nulle, par le défaut de collation et de publication des suffrages. Le pape Grégoire XIII lui accorda un bref le 29 septembre 1582. On a de cet abbé des actes jusqu'en 1605.

Décadence spirituelle et morale de l'abbaye de Longeville

(Gérard Michaux - Les débuts de la réforme vanniste à l'abbaye de Longeville-lès-Saint-Avold, 1988, 387-396)

Dom Lucalberti, religieux florentin dresse en 1605-1606, à son retour en Italie, un état des monastères lorrains pour le Saint-Père.

Il visitera dans l'ordre : Saint-Mihiel, Longeville, Saint-Avold, Bouzonville, Saint-Mansuy de Toul, Saint-Evre de Toul et Senones. Il est très sévère pour Longeville :

« **L'abbaye Saint-Martin de Longeville**, au diocèse de Metz, était en état pire que toutes les autres ; les bâtiments étaient en ruines, les revenus hypothéqués, les terres aliénées et chargées de dettes, l'église sans calices, sans livre de chœur, sans ornements.

Là vivaient quatre ou cinq moines, livrés au concubinage un abbé encore plus dissolu. Ils ne disaient point la messe, même le dimanche.

Les excès de l'abbé Claude Eliphy étaient des plus énormes et publics : on en fit un procès, ratifié par la confession du dit abbé.

Celui-ci fut déposé de sa charge et relégué dans un **monastère de réformés à Moyenmoutier** pour y jeûner et y faire d'autres pénitences salutaires, qu'il accepta en toute humilité, avouant qu'il en méritait de plus énormes, et là il remercia Dieu d'avoir ainsi pourvu au salut de son âme.

Dom Cassien (Gabriel) **Bigot**, Journal, édité par L. Marchal, Nancy, 1869, p. 1-2.

Les assertions des visiteurs de 1606 sont corroborées par dom Gabriel Bigot, prieur de l'abbaye de Longeville qui, en 1632, commence ainsi son Journal :

« L'an mil six cent six, la réforme fut introduite... bien à propos en ce lieu, où tout était en déforme et désordre, tant au spirituel comme au temporel. Il n'y avait que quatre religieux qui y vivaient tellement *quellement* avec un abbé tout à fait incapable et plus propre pour être un maître d'hôtel qu'un père de religion, étant fort ignorant : il ne fut exempt des vices qui accompagnent l'ignorance et fort communs aux Allemands.

Il fut confiné par ledit seigneur cardinal, légat du Saint-Siège, au monastère de Moyenmoutier en Vosges pour amender sa vie passée, où il vécut environ dix ans...

Le monastère était en très piteux état ; et sans parler du peu de devoir qu'on y rendait à Dieu et de la corruption des mœurs, les bâtiments étaient tout en ruine, ne restant de l'église que le chœur fort mal orné, la nef ruinée, la sacristie sans ornement, le cloître comme un cloaque, sans dortoir ni autres lieux réguliers, sinon de pauvres chambrettes ou plutôt taudis épars çà et là où logèrent assez longtemps les premiers pères réformés, non sans beaucoup pâtir et souffrir plusieurs années.»

La réforme des abbayes bénédictines au début du XVIIe siècle

(Gérard Michaux - Les débuts de la réforme vanniste à l'abbaye de Longeville-lès-Saint-Avoid, 1988, 387-396)

Au début du XVIIe siècle, on retrouve Longeville au cœur du renouveau monastique et de la politique de reconquête menée par l'Église catholique. Le monastère s'agrégea très tôt (29 septembre 1606) à la congrégation de Saint-Vanne, instituée le 7 avril 1604 par le pape Clément VIII.

Berceau de toute la réforme bénédictine qui se développa en France à l'aube du Grand Siècle, cette congrégation répondait aux décisions prises par le concile de Trente.

L'abbaye de Longeville devenait ainsi le quatrième monastère d'une congrégation, qui dans sa plus grande extension devait en compter cinquante-deux en Lorraine, Champagne et Franche-Comté.

11 - La guerre de Trente Ans et les abbés du XVII^e s



Jacques Callot - Les grandes misères de la guerre : La pendaison (gravure n° 11)

L'abbaye avait échappé aux convoitises princières, elle ne put résister aux assauts de la soldatesque qui parcourt la région en la pillant.

Pendant plus de dix ans, les « misères de la guerre » frappent de plein fouet Longeville comme la majeure partie de la Lorraine. En 1635, le monastère est ravagé par les Suédois, alliés de la France :

« Vers le mois de juillet, rapporte l'abbé Henri Champlon, curé d'Ottonville, apparurent des restes de bandes suédoises, commandées par le duc Bernard de Weimar, troupe immonde et épouvantable d'êtres n'ayant d'humain que la forme, appelée par les habitants de Saint-Avold pour délivrer leur ville assiégée par Nicolas Maillard, qui soutenait les prétentions du duc de Lorraine.

Ces barbares, confondant tout dans leur rage de destruction, le sacré et le profane, n'épargnaient ni les hommes ni leurs habitations, enlevèrent les calices, les aubes, les chasubles et les linges sacrés, profanèrent plus de six cents églises dans le voisinage, détruisirent les reliques, renversèrent les autels et poussèrent la brutalité jusqu'à fouler aux pieds, en beaucoup de localités, le corps adorable du Christ »

En 1645, la fureur des troupes françaises commandées par Turenne ne le cède en rien à celle des Suédois. Vivant sur le pays entre Sarre et Moselle, Turenne ruine la contrée, s'en prenant en particulier aux abbayes. Le témoignage de dom Bigot, alors à Metz, est éloquent :

« Dans l'abbaye de Bouzonville, il y logea un régiment d'Allemands qui firent leur prêche dans le réfectoire. Plus de six cents chevaux logèrent en celle de Longeville, après avoir été pillée et repillée plusieurs fois. Jamais l'on n'a vu un plus grand désordre depuis les guerres : le plat pays est tellement ruiné qu'on s'étonne comme les pauvres gens peuvent subsister. »

Las, les Longevillois ne sont pas quittes et deux ans plus tard, Turenne, fuyant l'Allemagne, revient :

« Ses gens passant par l'abbaye de Longeville ont dépouillé les religieux, rompu le tabernacle où reposait le Saint Sacrement, pris les livres de l'église, écumé tout ce qu'ils ont pu, jusqu'à des ferrailles et meubles de cuisine. »

Le couvent de Longeville sera encore pillé en 1673.

Renaissance de l'abbaye

(Gérard Michaux - Les débuts de la réforme vanniste à l'abbaye de Longeville-lès-Saint-Avold, 1988, 387-396)

Le bilan est lourd. Vers 1650, le pays de Longeville offre un spectacle de grande désolation. Victime de la guerre et des épidémies, de la peste en particulier qui fauche les religieux comme le reste de la population, l'abbaye se vide.

Le recrutement est tari : de 1637 à 1642, puis en 1644, la province de Lorraine n'enregistre aucune profession. Au plan matériel, la ruine est bien plus grande qu'à la veille de l'introduction de la réforme vanniste. Une reconstruction presque totale s'impose.

Mais l'élan spirituel n'est pas brisé. Dès 1655-1660, le rythme des professions reprend et leur oraison, dans la seconde moitié du siècle, prouve que le dynamisme interne de la congrégation n'avait pas été affecté durablement et en profondeur par la conjoncture politico-économique.

Dès 1670, l'abbaye compte une quinzaine de religieux et à partir de 1685, le nouvel abbé, dom Hilarion de Bar, restaure les bâtiments claustraux. Une nouvelle église est édiflée. Cette renaissance de l'abbaye de Longeville marque le point de départ d'une très longue période de prospérité économique et religieuse qui devait durer jusqu'à la Révolution.

Les abbés du XVII^e siècle

François Thierry (1605-1651)

François Thierry ayant été agréé pour coadjuteur de Claude Eliphy par les religieux de Longeville, le pape Paul V lui fit expédier des bulles de coadjutorie le 29 mai 1605, mais à condition qu'il prenne l'habit monastique s'il ne l'avait pas encore.

Il lui ordonne en outre de faire profession dans le monastère, ce qu'il fit le 3 novembre 1605. Il fut abbé depuis 1611 jusqu'en 1651.

1606 - Dom François Thierry introduit la réforme de la Congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hyulphe dans l'abbaye de Longeville.

Juin 1614 - Bulle de Paul V, par laquelle il approuve l'introduction de la réforme dans l'abbaye de Longeville et la séparation des menses abbatiale et conventuelle.

Mai 1627 - Le pape Urbain VIII confirme l'introduction de la réforme dans l'abbaye de Longeville. Le nombre de religieux est porté à seize.

27 juin 1635 - Les Suédois pillent l'abbaye de Longeville.

1645 - Fureur des troupes françaises commandées par Turenne. Vivant sur le pays entre Sarre et Moselle, **Turenne ruine la contrée, s'en prenant en particulier aux abbayes.**

Dans l'abbaye de Bouzonville, il y logea un régiment d'Allemands qui firent leur prêche (office protestant) dans le réfectoire.

Il recommença à Longeville et plus de six cents chevaux furent introduits dans **l'abbaye qui fut encore une fois pillée.**

1647 - Turenne, fuyant l'Allemagne, revient piller Longeville :

« Ses gens passant par l'abbaye de Longeville ont dépouillé les religieux, rompu le tabernacle où reposait le Saint Sacrement, pris les livres de l'église, écumé tout ce qu'ils ont pu, jusqu'à des ferrailles et meubles de cuisine. »

1650 - Les religieux de l'abbaye de Longeville demandent à rentrer dans la possession de la seigneurie de Grünstadt (dans le Palatinat) qui avait été donnée pour 98 ans, par bail emphytéotique à une comtesse de Linange en 1549.

Il mourut au château d'Aunoy et fut enterré à Fossieux, église dépendante de son abbaye. Son cœur fut rapporté à Longeville en 1651 et enterré au pied du grand autel. **Il résidait rarement à Longeville.**

Étienne de Henning [dit de Sainte-Catherine] (1651-1654)

Étienne de Henning avait pris l'habit monastique dans l'abbaye de Longeville et, jeune encore, l'abbé Thierry le demanda pour son coadjuteur au pape Urbain VIII.

Il obtint des bulles de coadjuterie le 1er avril 1628, mais à condition que son année de probation expirée, il fasse profession et que l'année suivante il prenne les ordres sacrés, même la prêtrise, faute de quoi la grâce de coadjuterie ne pourrait avoir lieu.

Il jouit sans aucun trouble de tous les droits de coadjuteur depuis 1628 jusqu'en 1651. Pendant presque tout le temps, il gouverna seul l'abbaye où l'abbé Thierry ne résidait point.

Depuis la mort de cet abbé, les religieux reconnurent **Étienne de Henning** pour leur abbé régulier et n'en eurent point d'autre tant qu'il vécut, c'est-à-dire depuis le 13 juillet 1651 jusqu'au mois de décembre 1654.

Dom Calmet (tome 7) rajoute : « Il était attaché au service du Duc Charles IV et mourut par un naufrage, comme il passait en Espagne, où ce Prince était en prison à Tolède ».

Dom Dieudonné Clément (1655-1665)

Dom Dieudonné Clément était prieur du monastère de Longeville lorsqu'il fut élu abbé par les suffrages de la communauté le 9 février 1655.

Il fut confirmé peu de temps après par le pape Alexandre VII. Il fut mis en possession de son abbaye le 10 avril 1656 par D. Dolze, notaire et greffier juré au bailliage de Hombourg-Saint-Avold, après avoir été confirmé par M. de Martigny, grand vicaire de l'église de Metz.

Il n'eut point de bulles. Il faut attribuer ce semblant de vouloir s'en passer à la pauvreté de l'abbaye, car les frais de bulles, sur le pied de l'ancienne taxe, étaient énormes.

Le 21 août 1665, il donna sa démission entre les mains du pape Alexandre et des religieux en faveur de dom Gabriel Maillet, religieux profès de la Congrégation de Saint-Vanne et Hydulphe, les religieux n'en voulurent point et dom Martin Henry s'y présenta. Dom Calmet (tome 7)

Il ne fut pas élu par les religieux, pourtant il remplit les fonctions d'abbé pendant neuf ou dix mois et ensuite passa sa procuration à dom Joachim Vivin.

Dom Joachim Vivin (1666-1667)

Religieux profès et prieur de l'abbaye de Senones et visiteur de la Congrégation de Saint-Vanne et de Hydulphe, fut élu abbé du monastère de Longeville le 6 septembre 1666. Son élection fut faite selon les règles de Saint-Benoît et du concordat germanique. Il ne tarda pas à se démettre de l'abbaye de Longeville, ce qu'il fit le 11 mai 1667. Longeville ne fut qu'un tremplin, il visait la prestigieuse abbaye de Senones.

Le Duc Nicolas François lui donna l'abbaye de Senones pour neuf années, moyennant la somme de 6000 francs barrois par an, à charge, d'avancer présentement la somme de 28.000 francs, et pareille somme peu de temps après. L'**Abbé Vivin** paya d'abord les 28.000 francs le 1er octobre 1668. et les 28.000 francs restants le 12 mars 1669.

Ce fut un excellent gestionnaire et il entreprit des travaux considérables à Senones (dortoirs, galeries, boiseries, église, rotonde et réfectoires).

Dom Anselme de Vautrembois (1667-1684)

Dom Anselme de Vautrembois, religieux profès, fut élu abbé de Longeville le 18 mai 1667, après la démission du R.P. dom Joachim Vivin. Il obtint le 22 du même mois, la confirmation de son élection de M. Bruillard, grand vicaire de l'Église de Metz, et le 20 juin, il prit possession de l'abbaye pour en jouir jusqu'à sa mort qui vint le surprendre en 1684.

16 novembre 1673 - L'abbaye de Longeville est pillée par les soldats du Luxembourg, l'abbé est fait prisonnier. Il resta enfermé six semaines.

Mai 1680 - Dom Anselme de Vautrembois reçoit l'autorisation de solenniser la fête de saint Arnould, fondateur du couvent.

Dom Hilarion de Bar (1684-1710)

Religieux profès de la Congrégation de Saint-Vanne et de Hydulphe, fut élu coadjuteur de dom Anselme de Vautrembois le 16 mai 1682

Julien Bouckenheimer écrit dans son tome 1 - Contribution à l'histoire de Longeville :
La première pierre de l'église abbatiale fut posée le 7 décembre 1685.

11 novembre 1696 - Sauvegarde de Trêves, par laquelle il est défendu aux troupes alliées de molester l'abbaye de Longeville et ses dépendances.

Il en jouit paisiblement jusqu'au mois d'août 1710, époque à laquelle il se démit de son titre d'abbé entre les mains de sa communauté.
Dom Hilarion de Bar mourut en 1715.

Page suivante : cette église abbatiale des Glandières (imagination).



12 - XVIIIe siècle - Richesse, nouvelles constructions

Les abbés du XVIIIe siècle

Dom Claude de Bar (1710-1718)

Il est natif de Bar-le-Duc. C'est le neveu de dom Hilarion de Bar, abbé de Longeville de 1684 à 1710. Il fit profession dans l'abbaye de Saint-Evre-lès-Toul le 28 mai 1683, puis étudia dans l'académie de Moyenmoutier.

Ensuite, il enseigna la philosophie et la théologie dans l'abbaye de Senones.

Religieux profès de la Congrégation de Saint-Vanne et de Hydulphe et prieur de Longeville, il fut élu abbé le 2 août 1710 suite à la démission de son oncle.

Au mois de juillet 1718, il remit sa démission entre les mains des grands vicaires de Metz. Il mourut à Longeville le 9 août 1718.

Dom Calmet écrit : *c'était un homme d'un caractère de douceur, de politesse et de désintéressement, qui le rendait cher à tout le monde. J'ai une de ses lettres sur des pierres cannelées, qui se trouvent dans les champs et les vignes aux environs de l'abbaye de Longeville, et que quelques-uns ont prises pour d'anciennes monnaies.*

Dom Claude de Bar écrivait le 9 avril 1703.

Mon Révérend Père,

Dom Alexandre m'a fait commettre une incongruité à laquelle je n'ai jamais pensé. Lorsqu'il vint en ce pays-ci, pressé de son départ, je lui mis entre les mains de ces petites pierres cannelées que votre Révérence appelle Moneta serrata pour les faire voir au R. P. Dom Augustin Calmet. Je n'aurais jamais pris la liberté de les adresser à V. R. sans me donner en même temps l'honneur de vous écrire. Ces pierres se trouvent dans nos vignes, lorsque les vignerons fouillent un peu profondément dans la terre. Il me semble avoir lu dans Tacite ou dans Trithème que les anciens Romains se servaient de ces sortes de petites pierres fondues pour leur commerce et qu'elles leur tenaient lieu d'argent. J'aurai soin d'en envoyer encore au chapitre pour les remettre entre les mains de Dom Augustin.



Dom Pierre Vassimont (1718-1740)

Dom Pierre Cachedenier de Vassimont, religieux profès de la Congrégation de Saint-Vanne et de Hydulphe, procureur-général de ladite Congrégation dans l'abbaye de Saint-Léopold de Nancy, fut élu abbé de Longeville le 4 août 1718 par un consentement unanime de la communauté.

Son élection se fit comme celles de ses prédécesseurs, c'est-à-dire suivant la règle de Saint-Benoît et le Concordat germanique. Il obtint sans peine l'assentiment de S.A.R. de Lorraine, et l'évêque de Metz la confirma le 13 août. Le 5 juin 1719, Charles, comte de Nassau-Sarrebruck, réclame à l'abbaye de Longeville les droits possédés autrefois par la maison de Nassau-Sarrebruck

Dom Henri Fauque (1740-1752)



Dom Henri Fauque est le dernier abbé régulier de l'abbaye de Longeville.

Dom Henri Fauque

(d'après la gravure sur sa pierre tombale)

Pierre tombale retrouvée en 1905 dans les décombres de l'église abbatiale, détruite par l'acquéreur Durbach. Ce dessin et l'inscription lapidaire furent conservés jusque dans les années d'après-guerre. La pierre tombale a été cassée lors des travaux de la nouvelle chapelle (vers 1950) et disparut.

C'était un intellectuel qui s'était fait remarquer au point que lorsque dom Calmet sentant que l'ouvrage auquel il travaillait nécessitât des secours, il intervint auprès de ses supérieurs pour obtenir de l'aide dans son travail.

On jeta les yeux pour cela sur le révérend père dom Henri Fauque, jeune religieux de beaucoup d'esprit, qui se rendit à Paris en 1711 et y resta pendant trois ans.

Les services que ce religieux rendait à dom Calmet, ne l'occupèrent pas tellement, qu'il ne s'appliquât encore à d'autres études. Dom Calmet lui inspira le dessein de travailler à une théologie positive. Il lui fit lire pendant son séjour à Paris les pères des trois premiers siècles, dont il a fait des extraits. Dom Henri Fauque retourna en Lorraine en 1713.

Dom Fauque apprit l'arabe pour lire les Pères de l'Église du IIe et du IIIe siècle. Lettre de dom Calmet à dom Mathieu Petitdidier (31 mars 1712) dans le recueil du séminaire.

Dans son épître du mois de mai 1718, dom Fauque congratule dom Calmet sur son élévation au titre d'abbé de Saint-Léopold de Nancy.

Dom Faulques (Fauque) aurait composé plusieurs ouvrages :

1 - une dissertation sur le baptême, manuscrite ;

2 - une dissertation sur le Logos, dont il est parlé dans l'évangile de saint Jean contre les Sociniens ;

3 - il a traduit du grec en français le livre de Joseph, intitulé, Les Maccabées, imprimé dans le commentaire de dom Calmet ;

4 - trois lettres qui ont été écrites à M. L'abbé Hugo, au sujet de son édition d'Herculanus, in-quarto chez Midon 1725 ;

Et quantité d'autres ouvrages moins sérieux, tant en vers qu'en prose.

Il mourut le 29 juillet 1752.

Or, depuis 15 ans (1737), **Stanislas Leszczyński** (ex-roi de Pologne) est duc de Lorraine

À Nancy, Stanislas (1677-1766) n'avait guère de pouvoir, mais il jouissait de revenus très confortables (2 millions de livres alloués par le Roi de France, son beau-père). Il chercha à marquer l'histoire en entretenant une cour brillante et en protégeant des artistes.

Dame de compagnie de son épouse, Marie-Françoise-Catherine de Beauvau-Craon, marquise de Boufflers (1711-1786), devint en 1745, à 34 ans (elle paraissait plus jeune), la maîtresse en titre de Stanislas, alors âgé de 67 ans. Au décès de l'ex-reine de Pologne en 1747, elle prit la première place dans le duché, et pendant près de vingt ans elle restera belle, volage et spirituelle.

Épouse d'un homme discret, elle eut trois enfants dont un garçon **Stanislas de Boufflers** qui eut pour parrain le duc Stanislas, son amant.

Les fées se sont penchées sur le berceau de Stanislas de Boufflers (1738-1815)

En 1926, le curé **Jacques Touba** (1861-1940), féru d'histoire locale, nous donne une autre version de la paternité du Chevalier de Boufflers. Il attribue à l'ex-roi de Pologne cette paternité illégitime. Il écrivait dans : Heimat Bilder Region St. Avold (page 51) :

Die Laienäbte, die von ihrer geistlichen Würde nur des äusserlichen Titel führten, dabei aber mehr Geschmack am weltlichen Leben und Treiben an Fürstenhöfen, in lustiger Gesellschaft verspürten als an klösterlicher Zucht, Beten und studieren, verprassten ihre Pfründe draussen in der Welt bei einem nur zu oft ärgerniserregenden Lebenswandel. Und gerade die Abtei von Lubeln hatte das Unglück einem Lebemenschen der schlimmsten Sorte als Laienabt in die Hände zu fallen. Dies war der vielbenannte Stanislas de Boufflers, Malteserritter und abbé von Belchamp und Lubeln.

Dem Unehelichen Sohn des Expolenkönigs und Herzogs von Lothringen, Stanislaus, geboren in Lunéville 1737 und gestorben 1815, hatte das Glück eine Menge von reichen Titeln und Pfründen in die Wiege gelegt, deren Genuss der in Religion und Sitten frivoldenkende Inhaber als seine grosse und einzige Lebensaufgabe Betrachtete. Auch verbrauchte er enorme Summen und machte noch schwerere Schulden dabei.

Traduction résumée

Les abbés-laïcs, dont la dignité spirituelle se limitait à en porter le titre, mais qui avaient plus de goût pour la vie séculière et l'agitation des cours princières, en joyeuse compagnie qu'en recueillement monastique, dilapidèrent leurs revenus dans une vie scandaleuse. Et justement, l'abbaye de Longeville a eu le malheur de tomber entre les mains d'un bon-vivant de la pire espèce en tant qu'abbé commendataire. C'était le nommé Stanislas de Boufflers, chevalier maltais et abbé de Belchamp.

Le fils illégitime de l'ex-roi polonais et duc de Lorraine, Stanislas, né à Lunéville en 1737 et mort en 1815, eut la chance de voir son berceau comblé par de riches titres et des bénéfices, dont la jouissance frivole fut considérée comme l'unique grande oeuvre de sa vie. Il a également dépensé des sommes énormes et fait des dettes encore plus lourdes.

L'affirmation qu'il fut fils illégitime de l'amant de sa mère n'est jamais reprise par les historiens. Les dates semblent donner tort à l'abbé Touba.

Depuis le 4 juin 1736, Stanislas, chassé une deuxième fois de Pologne, résidait au château de Meudon.

Marie-Françoise-Catherine de Beauvau-Craon est sortie en 1735 à 23 ans du couvent de Remiremont pour épouser le 8 avril 1735 le marquis Louis-François de Boufflers.

Pourtant, l'abbé Touba bénéficia peut-être d'une tradition orale que la décence et le respect interdisaient auparavant de publier ?

Il est vrai que la marquise de Boufflers collectionnait les amants et ne devint qu'en 1745 maîtresse en titre de Stanislas ; rien n'empêche qu'ils le fussent en secret avant cette date.

Stanislas de Boufflers (1738-1815)

C'est le premier et dernier abbé commendataire de l'abbaye de Longeville.



Curieusement, alors que les abbés réguliers avaient toujours été élus par les Bénédictins du monastère, le duc Stanislas en a décidé autrement.

Le régime de la commende

Dans le régime de la commende, un ecclésiastique (abbé ou prieur) « commendataire ») ou un laïc tient une abbaye ou un prieuré *in commendam*, c'est-à-dire en percevant personnellement les revenus de celui-ci, et, s'il s'agit d'un ecclésiastique, en exerçant aussi une certaine juridiction sans toutefois la moindre autorité sur la discipline intérieure des moines.

Les pouvoirs d'un abbé commendataire sont les suivants : si le monastère est occupé par une communauté religieuse où il existe une mense abbatiale séparée, c'est-à-dire où l'abbé et le couvent possèdent chacun un revenu distinct, l'abbé commendataire, qui doit alors être un ecclésiastique, possède la juridiction *in foro externo* sur les membres de la communauté et jouit de tous les droits et privilèges d'un abbé réel et si, comme c'est généralement le cas, le monastère a un supérieur particulier, celui-ci est soumis à l'abbé commendataire comme un prieur claustral est soumis à son abbé effectif. S'il n'existe aucune *mensa abbatialis* séparée, le pouvoir de l'abbé commendataire ne s'étend qu'aux affaires temporelles du monastère. Dans le cas des monastères vacants, l'abbé commendataire a généralement tous les droits et privilèges d'un abbé effectif.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Régime_de_la_commende

Biographie de Stanislas Jean de Boufflers

<http://dictionnaire.sensagent.leparisien.fr/Stanislas%20de%20Boufflers/fr-fr/>

Le chevalier de Boufflers (1738-1815) est un poète lorrain puis français.

Il grandit à la cour de Lunéville où il eut pour parrain le roi Stanislas, dont sa mère était la maîtresse en titre.

D'abord destiné à l'Église, il passa deux ans au séminaire de Saint-Sulpice où il composa un conte légèrement licencieux, *Aline, reine de Golconde*, qui connut un grand succès.

Peu fait pour l'état ecclésiastique, il quitta le séminaire sans avoir prononcé de vœux et, afin de pouvoir conserver un bénéfice de 40.000 livres dont le roi Stanislas l'avait pourvu, il se fit chevalier de Malte. Il entra au service ; fut nommé colonel de hussards en 1772. Il s'illustra sur les champs de bataille et gravit tous les échelons jusqu'au grade de maréchal de camp, qu'il obtint après la campagne de Hanovre. Il quitta l'armée en 1784.

Avant d'épouser M^{lle} de Sabran, il voulut rembourser une dette qu'il avait contractée et, dans ce dessein, obtint en 1785 du marquis de Castries, secrétaire d'État à la Marine de Louis XVI, la charge de gouverneur du Sénégal et de l'île de Gorée. Administrateur avisé et humain, il s'attacha à mettre en valeur la colonie tout en se livrant à la contrebande de gomme arabique et d'or avec les signares ; il se lia en particulier avec la célèbre Anne Pépin. Après une première absence pendant laquelle François Blanchot de Verly assura l'intérim, il quitta définitivement le Sénégal le 29 décembre 1787, regretté par les habitants des comptoirs de Gorée et Saint-Louis.

À son retour en France, il épousa Éléonore de Sabran et remboursa ses dettes grâce au commerce de contrebande (gomme arabique et or) qu'il aurait pratiqué avec sa maîtresse goréenne, la signare Anne Pépin. Il fut élu à l'Académie française en 1788.

Député de la noblesse aux États généraux de 1789, il émigra après le 10 août 1792 et trouva refuge en Prusse.

Il revint en France après le 18 brumaire (1800) et se rallia à Bonaparte. Courtisan de la princesse Élisabeth Bonaparte, il chanta également les louanges du roi Jérôme. Il se fit nommer bibliothécaire-adjoint de la Bibliothèque Mazarine et reprit son fauteuil à l'Académie française en 1803. Son esprit lui ouvrit les portes des salons de l'Empire, même si l'on avait peine à reconnaître dans ce vieillard empâté et peu soigné le fringant officier de jadis.

Œuvres

Élégant, aimable, gai et spirituel, Boufflers savait, dans l'esprit du temps, tourner un madrigal ou une épigramme ou rimer une épître ou une chanson. Il a laissé de nombreuses pièces fugitives, ainsi que le récit d'un voyage en Suisse, écrit avec beaucoup d'agrément. Il a également composé des éloges académiques et un Traité sur le libre arbitre.

« Il a beaucoup de demi-talents en tout genre, dit Jean-Jacques Rousseau ; il fait très bien de petits vers, écrit très bien de petites lettres, va jouaillant un peu du sistre, et barbouillant un peu de peinture au pastel. » tandis que Rivarol le résume en ces termes : « Abbé libertin, militaire philosophe, diplomate chansonnier, émigré patriote, républicain courtisan. ».

- Aline, reine de Golconde, conte en prose (1761),
- Lettres à ma mère, sur la Suisse (1770)
- Traité sur le libre arbitre (1808)

Le Chevalier de Boufflers (fils de Mme de Boufflers, né dans une chaise de poste attendit vingt ans avant d'épouser la jolie et spirituelle veuve Mme de Sabran ; il aurait pu l'épouser avant s'il avait renoncé à son statut de chevalier de Malte, mais c'était renoncer aussi à ses revenus, c'est à dire ses bénéfices ecclésiastiques.

Conclusions suite au refus du duc de Lorraine

L'affaire fut introduite en cour de Rome. Le pape par une bulle spéciale au duc de Lorraine lui accorda le droit de nommer un abbé commendataire.

14 000 livres de rente étaient attachés à cette prébende qui profitera désormais au chevalier de Boufflers nommé abbé commendataire par son parrain le duc de Lorraine.

Il ne vint quasiment jamais à Longeville et c'est le prieur **dom Jean Pierre Solver**, originaire de Saint-Avoid qui assumera la direction spirituelle des douze religieux jusqu'aux événements dramatiques de la Révolution française.

13 - Les reliques de saint Magne

C'est l'événement religieux le plus important, il date de juillet 1299.



Dom Calmet rapporte qu'à Longeville on révère une grande partie du crâne de saint-Magne. [\(chef de saint-Grand\)](#).

Crâne supposé de Saint Magne

Crâne trouvé en 1920 dans la chapelle du couvent. (d'après Julien Bouckenheimer)

Dom Calmet écrit : « Quant aux reliques et aux précieux dépôts que l'on révère en ce monastère , les plus considérables sont quelques petits ossements du corps de saint Martin, son glorieux patron et **une grande partie du chef de saint Grand, évêque d'Agnani** et martyr, lequel on tient avoir été apporté en ce lieu par un évêque de Metz, encore qu'on ne sache point d'où il le tira. »

Dans les églises, les reliques déposées lors de la consécration de l'édifice sont placées dans une partie de l'autel appelée *sépulcre*. Cette cavité est souvent située dans nos villages sur le dessus de la pierre de l'autel.

Que deviennent les autres reliques ?

À partir du XIIe siècle, les châsses et autres reliquaires sont de plus en plus fréquemment exposés à la contemplation des fidèles, soit sur l'autel, ou bien sur des tribunes d'ostension spécialement conçues pour ce faire, ou encore dans des reliquaires portatifs appelés *monstrances*.

À l'époque **baroque**, reliques et reliquaires sont parmi les objets qui suscitent le plus la créativité des artistes. L'usage de la vitre devient la règle quasiment générale pour les reliquaires.

À l'époque contemporaine se pose la question de l'utilisation et de la valorisation de ces restes humains qui appartiennent en France aux communes, mais dont les communautés catholiques sont allocataires de droit. Comment présenter harmonieusement ces collections parfois hétéroclites à la curiosité des uns autant qu'à la dévotion des autres ?

Les autels principaux des églises devaient contenir impérativement des reliques jusqu'à l'instauration du rite Vatican II en 1969 qui rend cette disposition optionnelle.

Or à l'église paroissiale construite en 1866 et consacrée par Mgr Fleck le 19 juin 1889 on a placé dans l'autel les reliques de deux martyrs et de deux saintes, mais celles de **saint Magne** (patron de la paroisse) sont curieusement absentes.

Dans le sépulcre de l'autel se trouvent des os de :

Saint Laurent diacre d'un pape, décédé martyr en 258

Saint Victor soldat africain, en garnison à Milan, décédé martyr en 303

Sainte Honorate vierge consacrée à Dieu, décédée à Pavie vers 500

Ste Constance qui s'est convertie tardivement, décédée en 354

Le pape Léon XIII (7 juillet 1889) accorda la qualité d'**autel privilégié à perpétuité** à l'autel principal de cette nouvelle église.

Ces autels sont apparus après le Concile de Trente vers 1563. Accordés par le Saint-Père, ils permettent de donner des indulgences particulières en faveur des âmes des défunts pour lesquels on dit la messe.

Il faudra attendre la nomination à Longeville de Jean-Pierre Flauss, comme curé de 1911 à 1922 pour admirer un vitrail dans le chœur à droite derrière l'autel représentant **saint Magne** (en évêque) patron de la paroisse et à côté de lui **saint François** en hommage aux Franciscains du couvent.

L'église cite plusieurs saints qui s'appellent saint Magne.

Jeannot Petitjan propose der Heilige Magnus von Füssen, mort vers 750

Julien Bouckenheimer propose un Viking non-violent originaire des îles Orcades (Orkney) au nord de l'Écosse. Il serait mort en 1115.

Je propose une troisième version : **saint Magne d'Anagni**, évêque de Trani. Il est décédé le 19 août 250.

Selon la tradition il est né à Trani (sud de l'Italie) au IIe siècle. Baptisé, il aide les pauvres. Magne est choisi comme évêque de Trani par le peuple et les ecclésiastiques locaux. Comme évêque, il contribuera à évangéliser diverses régions, dont Anagni, Fondi et Aquino.

Une tradition veut qu'il s'exile à Rome pour échapper aux persécutions contre les chrétiens. Tourmenté par sa conscience, il repartira, par devoir, dans son pays, mais les soldats le repèrent près de Fondi. Arrêté, il est décapité.

Au IXe siècle, ses reliques auraient été l'objet de diverses péripéties pour finalement aboutir dans la cathédrale d'Anagni. Plus tard, il devint également patron de cette célèbre ville pontificale où résidait souvent le pape.

Une mort moins violente :

Certains prétendent que San Magne est le patron, non seulement de la cité d'Anagni, mais de toute la province de Frosinone à laquelle appartient cette petite ville pontificale d'Anagni, en tant qu'évangéliste de la Ciociaria.

C'est lors des persécutions de Dèce, au milieu du 3e siècle, qu'il fut appréhendé par les soldats de l'empereur. Sommé de renoncer à sa foi et d'honorer les anciens dieux, il demanda trois jours de réflexion dans la chapelle du lieu.

Quand les soldats revinrent, il était mort au pied de l'autel. C'était le 19 août 250. Fait curieux, c'est un tribun qui rapportera ses restes à Veroli, où il fut enterré dans la crypte de la cathédrale.

Aujourd'hui, la foule se presse pour admirer les fresques du XIIIe siècle qui couvrent les murs et les plafonds de la crypte dédiée à San Magno à Anagni.

Une ville porte son nom en Gironde.

D'où l'intérêt de se pencher sur le crâne apporté à Longeville.

Saint Magne

Évêque de Trani et d'Anagni - martyr († vers 250)



Lorsque **Vautier de Mengues** (1296-1324) était abbé de l'abbaye St-Martin

En juillet 1299, Gérard de Relances, évêque de Metz de 1297 à 1302 donna mandement aux religieux de l'abbaye des Glandières portant érection de la fête de saint Grand, martyr.

NB - saint Grand = saint Magne (en latin)

14 - Le bourreau de Longeville & Graul's Kritz

L'abbé est seigneur haut et bas justicier.

La justice seigneuriale constitue au Moyen Âge la prérogative politique par excellence, fondement et instrument du pouvoir des seigneurs. Sa compétence recouvre toutes les causes nées sur le territoire de la seigneurie; elle s'étend donc au civil à tous les habitants, au pénal à tous les délinquants arrêtés.

La haute justice, le pénal (crimes punis de mort, de peines corporelles, etc.) Les marques extérieures de la haute justice (pilori, gibet, fourches patibulaires) accuseront longtemps son caractère répressif). Le juge seigneurial) peut juger toutes les affaires et prononcer toutes les peines, dont la peine capitale, celle-ci ne pouvant toutefois être exécutée qu'après confirmation par des juges royaux (appel obligatoire, porté devant les parlements).

À l'opposé, **la basse justice** s'occupe de délits de moindre importance. Le seigneur peut juger les affaires relatives aux droits dus au seigneur, cens, rentes, exhibitions de contrats et héritages sur son domaine. Il s'occupe aussi des délits et amendes de faibles valeurs (dégâts des bêtes, injures, amendes inférieures à 7 sols 6 deniers). Il doit posséder sergent et prison afin d'y enfermer tout délinquant avant de le mener au haut justicier.

La moyenne justice : le seigneur peut juger les rixes, injures et vols. Les délits ne peuvent être punis de mort. Pratiquement, la moyenne justice joue un rôle important au civil, notamment en matière de successions et de protection juridique des intérêts des mineurs.

Composition du tribunal

Le tribunal seigneurial se compose, théoriquement, de trois personnes :

- 1) Le juge, appelé parfois prévôt*, bailli, sénéchal, vice-gérant, ou viguier selon les régions, qui prononce la sentence. Le seigneur est tenu de nommer un juge possédant des compétences juridiques reconnues (diplôme d'une faculté de droit), être pourvu de gages suffisants, et avoir été agréé par la juridiction royale dont il dépend.
- 2) Le procureur*, appelé procureur fiscal*, qui représente le ministère public, et engage les poursuites (il équivaut à notre juge d'instruction).
- 3) Le greffier, qui transcrit les jugements et tient les archives de la justice.

Parfois, la justice seigneuriale est plus étoffée, généralement quand son ressort est étendu géographiquement, et son activité importante. On y rajoute alors :

Le juge des appellations, qui juge en appel.

Le lieutenant de justice, adjoint du juge, qui le remplace le cas échéant dans ses fonctions.

Le substitut du procureur, adjoint du procureur fiscal.

Le sergent, aux fonctions proches de celles des huissiers actuels, existe obligatoirement dans les hautes et moyennes justices, et souvent en fait dans les basses justices. C'est lui qui, notamment, doit remettre aux justiciables les assignations devant le tribunal.

Le seigneur est tenu de posséder une salle où rendre la justice (que l'on appelle l'auditoire) et une prison avec geôlier, qui doivent être maintenues en bon état.

Les privilèges de juridiction, système fondé sur une société répartie en trois ordres (noblesse, clergé et tiers-état), sont sources d'inégalités et d'iniquités : selon la classe sociale à laquelle appartient le plaideur, celui-ci est jugé par des juridictions différentes, généralement composées de ses pairs.

Une justice payante, la vénalité des charges
Les juges sont payés en épices puis en argent par les plaideurs.

Les peines, quant à elles, ont pour seul fondement l'intimidation et l'expiation du coupable par des châtiments corporels.

La prison pour peine est à l'époque quasiment inexistante.

Le bourreau

C'est au XIII^e et au XIV^e siècle que l'on commença à charger un habitant de la ville, toujours le même, des exécutions. Dès qu'il devint professionnel, il fut haï et méprisé.

Le régime des peines

Les peines anciennes étaient barbares. Le supplice de la *roue* institué par François I^{er} en 1534 pour lutter contre les bandits de grands chemins, en est un exemple éloquent: «Les bras leur seront brisés et rompus en deux endroits, tant en haut qu'en bas, avec les reins, jambes et cuisses, et mis sur une roue plantée et élevée, le visage contre le ciel, où ils demeureront vivants pour y faire pénitence, tant et si longtemps qu'il plaira à Notre Seigneur les y laisser, et morts jusqu'à ce qu'il soit ordonné par justice.»

De plus, le système judiciaire reposait sur une conception très particulière de la justice; celle-ci, considérée comme infaillible et incorruptible, régissait les procès de façon mathématique: témoignages, soupçons, preuves matérielles, rumeurs, bruits divers étaient classés sous forme de preuves, demi-preuves, présomptions, indices qui s'appliquaient de façon aléatoire suivant la nature du crime et la personne du criminel. À cela s'ajoutait le fait que, pour obtenir l'aveu du coupable, on usait de la «question», ou torture préalable.

Le bourreau, «sacré» et «infâme»

Pendant longtemps le bourreau fut qualifié de «maître des basses et des hautes œuvres». Jusqu'au XVIII^e siècle, le bourreau et sa famille eurent l'obligation de loger hors les murs de la ville. Ces personnages, à la fois «sacrés» et «infâmes», vivaient dans l'ombre. Certes, l'opinion publique était favorable à la peine de mort, mais paradoxalement, et cela à toutes les époques, elle fut toujours hostile au bourreau, seul homme parmi les hommes à avoir le droit, le devoir de tuer, en échange d'un salaire.

Il faut souligner ici que, contrairement à une profession «normale», le bourreau n'a jamais agi arbitrairement. L'exécution d'une torture et d'une exécution a toujours été précédée d'une décision de justice.

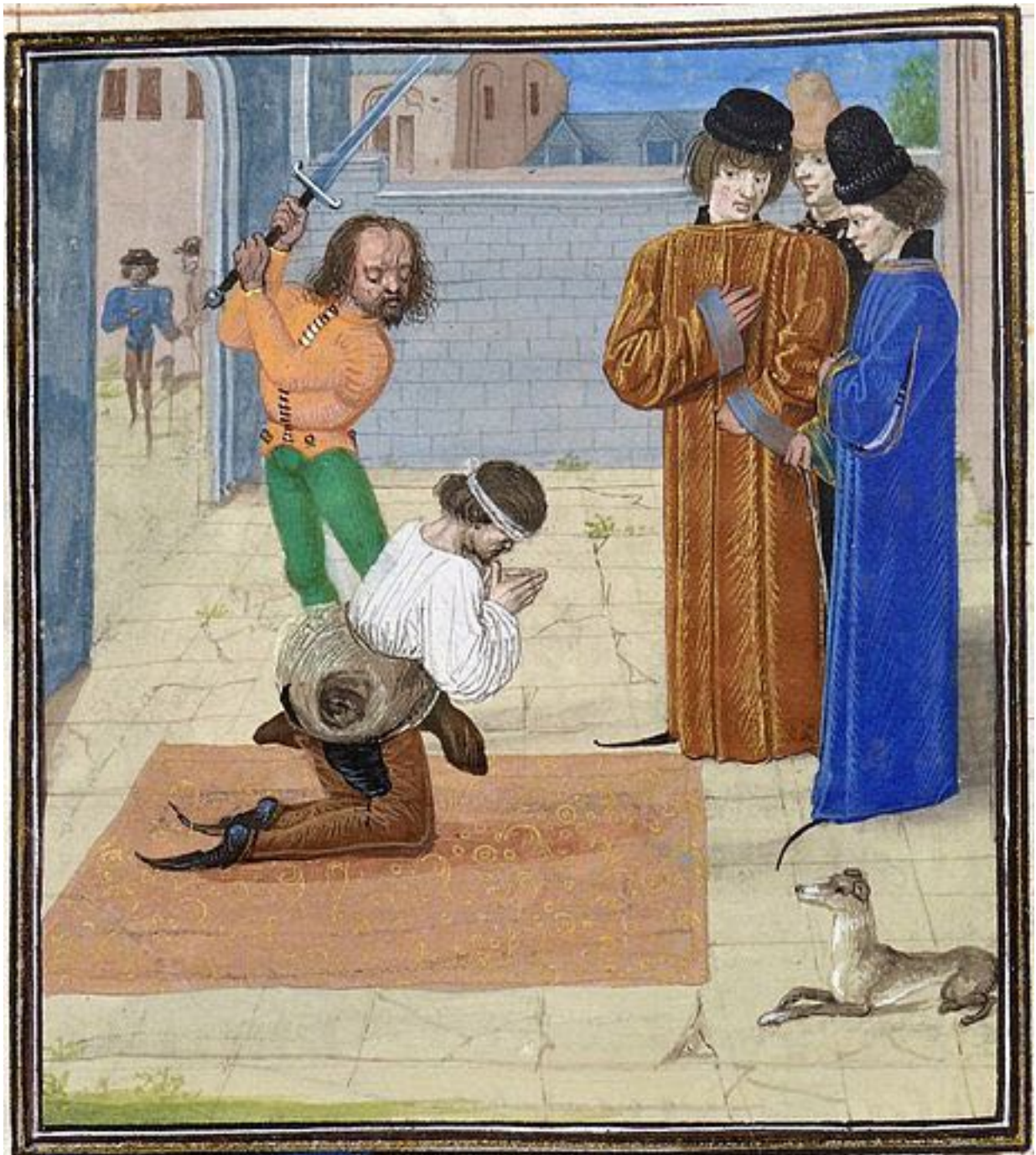


Maints métiers avaient une valeur déshonorante, car leur objet était un travail particulièrement désagréable, par ex. le curage de fosses septiques ou l'équarrissage.

L'équarrissage désigne la mise en valeur professionnelle ou industrielle des cadavres d'animaux, et non celle des bêtes abattues dans les abattoirs. Les animaux sont emportés, dépouillés (écorchés) et dépecés.

le bourreau était logé en dehors de la ville, à l'écart de la société. Bien qu'il puisse jouir de conditions matérielles meilleures que celles des basses classes, l'exécuteur public était foncièrement exclu de la vie sociale et bourgeoise. Le bourreau était à tel point considéré comme impur qu'il ne pouvait avoir de contact physique avec des biens comestibles sans qu'ils ne soient nettoyés après son passage. Rejeté par ses pairs pour avoir exécuté la volonté de la justice selon le bien commun, il est haï et redouté de tous. Le sceau du sang en fait un intouchable craint par la société

Le rôle du bourreau



Exécution de Robert Tresilian en 1388 en Angleterre

Un bourreau était, au cours de la période médiévale, un officier judiciaire chargé d'exécuter les peines capitales et corporelles ordonnées par la justice criminelle. Les tâches lui revenant pouvaient être très variées, allant des sévices corporels à la mise à mort par noyade, bûcher, enfouissement, décapitation, écartèlement, pendaison, etc. La pendaison était le mode d'exécution le plus répandu et était appliqué à de nombreux crimes. À Paris et Avignon, la pendaison représentait environ 70 % des mises à mort au xiv^e et xv^e siècle.

Concernant les sévices corporels, la plus répandue était la [flagellation](#), une pratique qui était alors très courante. Le bourreau pouvait également être amené à mutiler ses victimes, en les marquant au fer rouge ou encore en les amputant d'une partie du corps, renvoyant généralement symboliquement au crime commis.



Ces méthodes étaient d'ailleurs généralement réglementées et très codifiées. Le bourreau devait donc être habile et expérimenté, maîtriser de nombreux instruments et techniques de tortures et de mise à mort. Il était un maillon indispensable de l'exécution des décisions de justice.

La mise en place de la [procédure inquisitoire](#) au xiii^e siècle introduisit la pratique de la torture en tant que méthode d'interrogation. La *question* était alors pratiquée par le bourreau.

Malgré tout, la mise à mort demeure une pratique rare au Moyen Âge, au moins jusqu'au xiv^e siècle. La majorité des peines appliquées s'exercent sur les biens de l'accusé (amendes) ou sur sa liberté (bannissement), et la justice revêt une fonction plus de médiation que de répression. En revanche, même si la majorité des peines était globalement peu répressive, certaines exécutions pouvaient être très violentes, leur fonction étant principalement de marquer les esprits. La peine de mort est avant tout une peine exemplaire et devait donc être rendue publiquement.

L'exécution publique de sentences capitales ou corporelles était entourée de rituels complexes et précis, dont la réalisation servait à légitimer la sentence rendue par la justice. Il revient donc au bourreau d'assurer le bon déroulement de la mise à mort pour ne pas entraver le cours de la justice. Le bourreau, autorisé à tuer, exerce une fonction singulière. Et c'est aussi pour que ne s'exerce pas à son encontre le droit de vengeance que son action doit demeurer en tout point conforme au rituel.

Un bourreau compétent était une aide précieuse pour les autorités publiques.

Outre ces « **hautes œuvres** », le bourreau accomplissait généralement également les « **basses œuvres** », constituées de travaux annexes comme le nettoyage des rues ou la vidange des eaux usées, ce qui lui permettait de compléter son revenu.

Rapidement la charge de bourreau devient héréditaire, ce qui mène, dès le xv^e siècle, à la création de véritables dynasties de bourreaux. Cette transmission de la charge tient à son statut particulier : le bourreau était marginalisé et ses enfants exclus de l'enseignement ou de l'apprentissage et donc ne pouvaient pas exercer d'autres métiers. Ce fonctionnement était plutôt profitable au système pénal, qui était alors assuré d'obtenir des exécuteurs formés dès leur plus jeune âge.

En France avant la Révolution, chaque bailliage disposait d'un exécuteur des basses œuvres et des hautes œuvres qui portait le nom de bourreau.

Si les bourreaux jouissaient d'appellations variables selon les lieux et les circonstances, la plus courante était celle d'exécuteur de haute justice. Dans l'Est, le bourreau était souvent issu de métiers en rapport avec les cadavres et la mort tels que équarrisseur, tanneur, bourrelier voire croque-mort, fossoyeur, etc.

La famille GRAUL (on trouve parfois la graphie GRAUEL)

Originaire de Zweibrücken (Ixheim) **Antoine Graul** (1687-1739) est cité comme bourreau de la seigneurie de Longeville (maître des hautes et basses œuvres).

Son père **Johann Graul** (1661-1697) était déjà bourreau à Zweibrücken)

Antoine Graul épousera en 1712 **Anne Lander** la fille du bourreau de St-Avold.
4 enfants (3 filles et 1 garçon mort à 17 ans).

Veuf depuis 3 mois, il se remariera en 1719 avec **Anne Hertz** à Longeville
2 enfants (1 fille et 1 garçon qui deviendra bourreau)



Une petite croix portant leur nom (les anciens disaient : « Graul's Kritz » est érigée à l'ouest du Castelberg, à gauche du chemin qui mène vers Rondrisch.



Le fils **Jean Graul (1722-1782)** apprendra le métier auprès de son père. Mais au décès de ce dernier (1739), il n'a que 17 ans il était apte à prendre la relève pour les travaux d'équarrissage, de nettoyage des rues, de ramassage des animaux morts, du curage des ruisseaux ou égoûts et accessoirement de fossoyeur. En revanche, s'il y avait nécessité d'appliquer la haute justice, on aura, pendant quelques années, sûrement fait appel à un membre plus chevronné de sa famille. Les bourreaux s'entraidaient mutuellement.

Après 1782, il n'est pas cité d'autres bourreaux à Longeville.
Pour quelle raison, la famille Graul a-t-elle installé une croix si loin du village ?

Émile Koch (électricien), lorsqu'il avait entrepris, pour meubler sa retraite, de fabriquer un abri décoratif et pédagogique sur chaque croix du village, s'était cru obligé de donner un peu plus d'ampleur à cette toute petite croix.

On découvre cette croix après être monté par le chemin du Castelberg. Arrivé sur le plateau au débouché de la forêt, il ne faut pas tourner à gauche vers « la Geiss », mais tourner à droite et 100 m plus loin, à hauteur du hangar Wennert, on verra ce qui reste de cette construction élevée côté sud du chemin.

Émile Koch avait même forgé pour la postérité le nom de cette croix.
Néanmoins, tout doit être vandalisé maintenant !

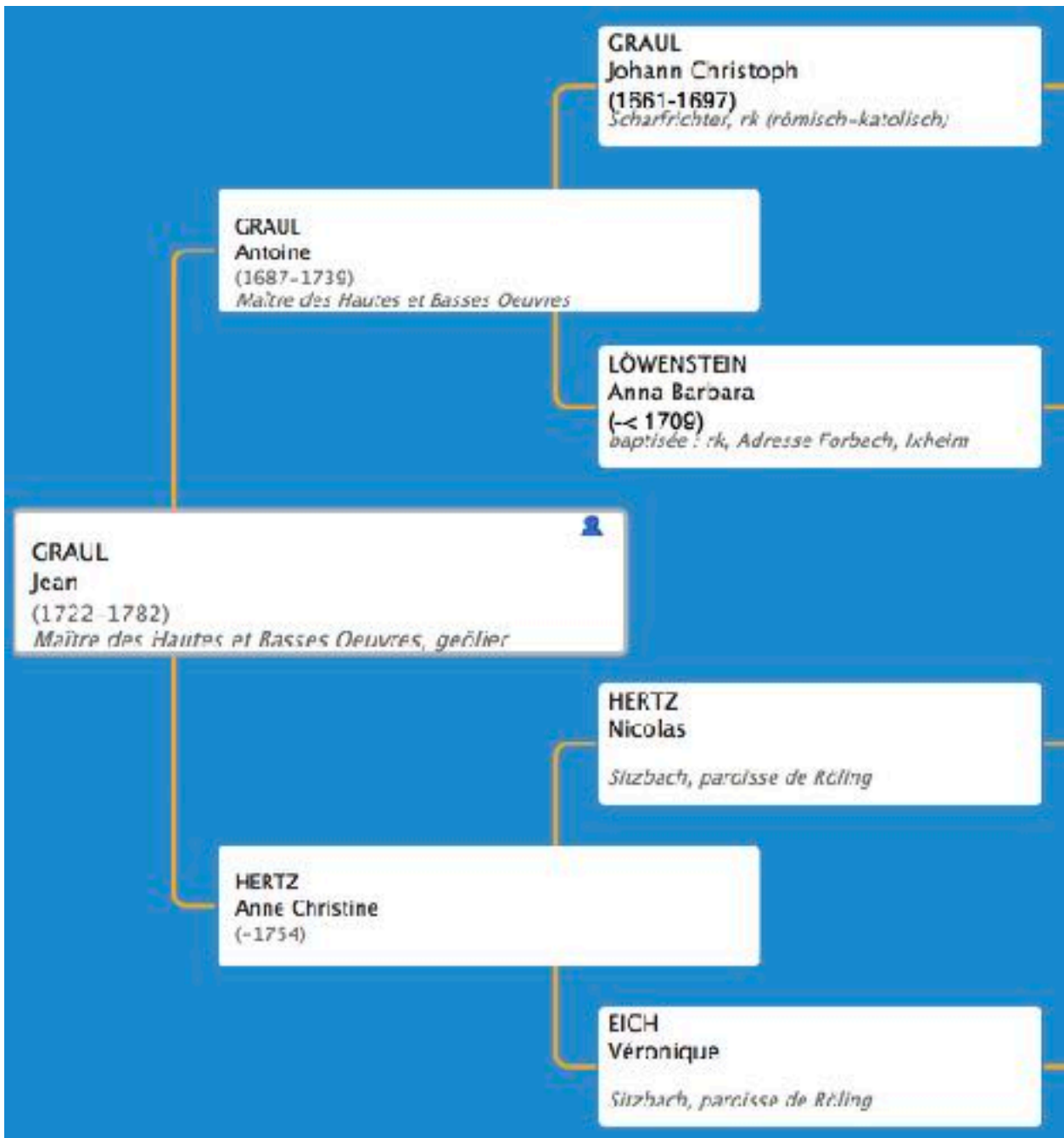


Grauel Kritz

Après la Révolution, les enfants Graul sont restés célibataires et seuls deux d'entre eux se sont mariés dans le village. L'un a exercé le métier de sellier-bourrelier.

Normalement, les bourreaux habitaient en dehors de la ville, hors des remparts. À Saint-Avold, il existait une telle maison sur le Schinaberg (rue de la Montagne)

Der Schinder = l'équarrisseur Schinden = écorcher



15 - Le hameau de Dalle, THAL, DALLE ou DALEM !

Création d'un hameau longevillois à la fin du XVIIe siècle

Certaines cartes anciennes offrent des surprises en présentant un hameau entre Kleindal et Porcelette.

De quoi s'agit-il ? Y avait-il quelques maisons à Himmeringen ou au bord des sources de la Rosselle ou à la Ambach ?

Voyons ces cartes :

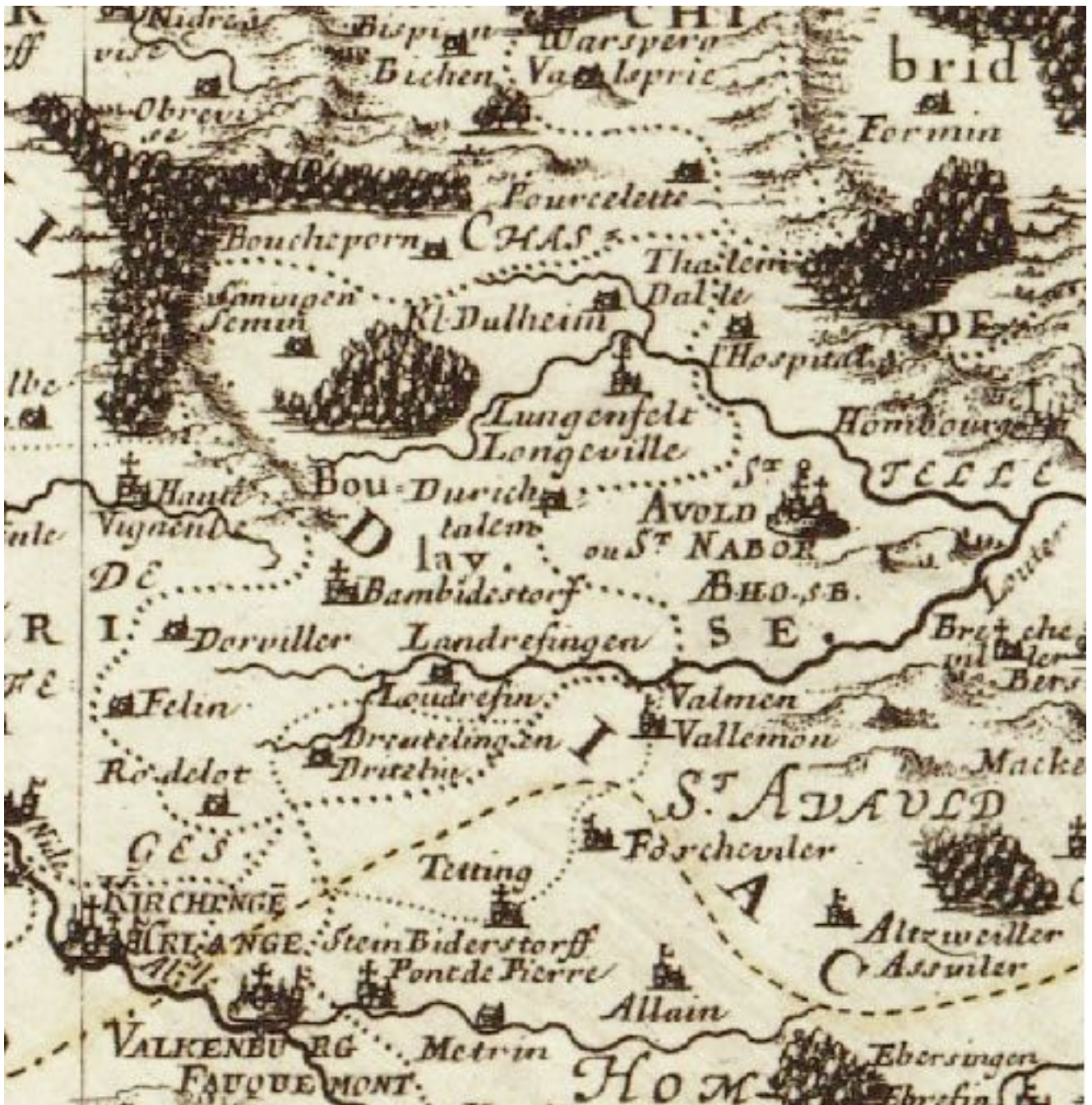


Notez l'orthographe de :

Zimming =	Tseming
Boucheporn =	Bouchberren
Porcelette =	La Pourcellette
Kleindal =	Petit Dal

Cette carte fut établie en 1700 par Hubert Jaillot, géographe de sa majesté (sûrement Louis XIV) et intitulée :

Les Estats du Duc de Lorraine et le Temporel des Eveschez de Metz, Tout et Verdun.



Le cartographe a utilisé une traduction pour de nombreuses communes. D'abord en allemand, ensuite il traduit en français :

Notre nouveau hameau se nomme **Thalem** en allemand et **Dalle** en français.

Lungenfelt = Longeville

Valmen = Vallemon

Steinbiderstorff = Pont de Pierre

Beaucoup sont orthographiés selon la fantaisie du rédacteur.

Et Kleindal devient sous sa plume = Kl. Dulheim.

La carte de la page suivante, date de 1725. Établie par Didier BUGNON, premier ingénieur et premier géographe de S.A.R. Elle s'intitule :

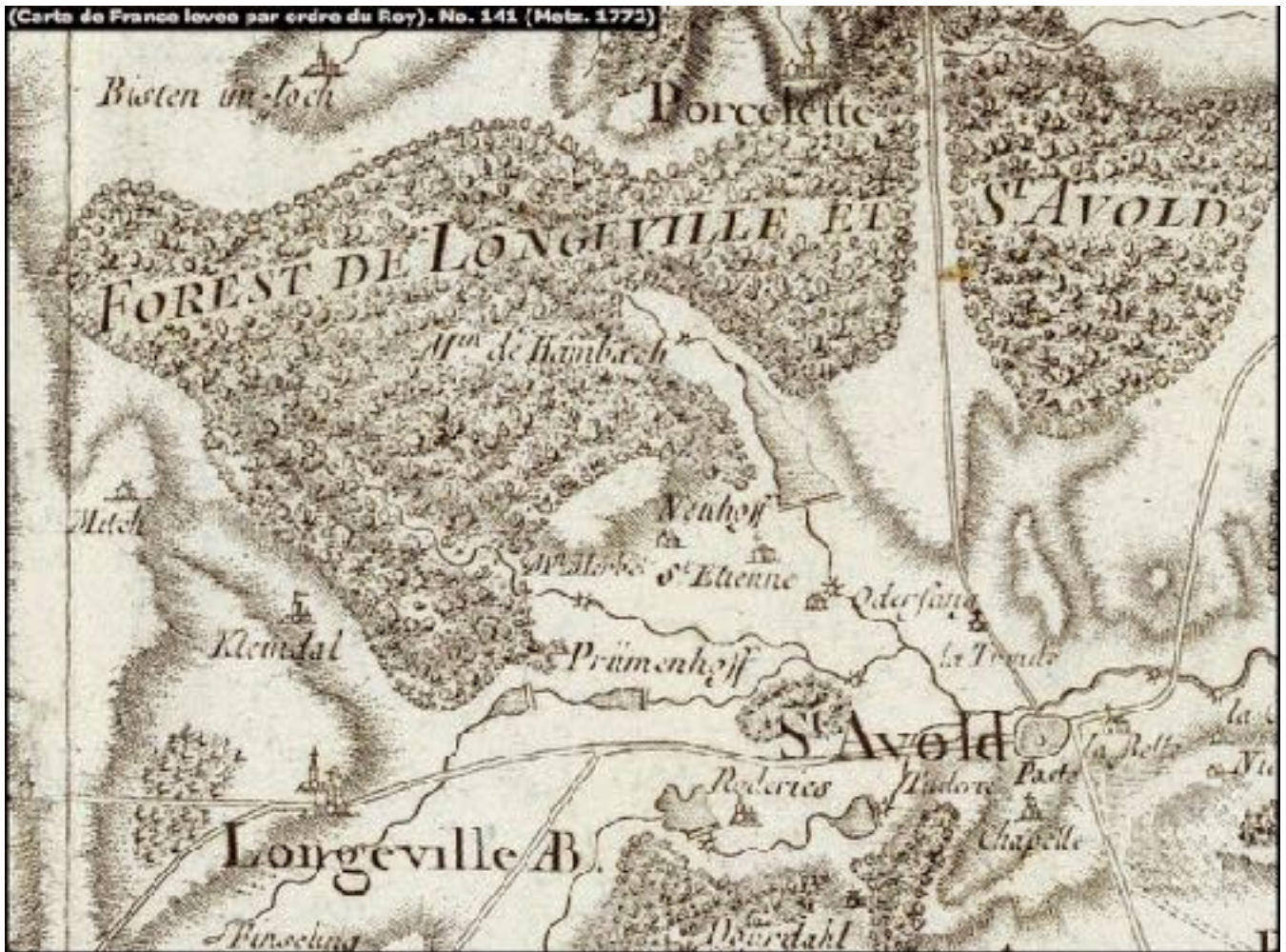
Le Diocèse de Metz, dans la partie septentrionale du Duché de Lorraine



EN 1725, Kleindal est devenu DAL, la 2e carte date de 1745 (mais il manque Kleindal)



70 ans plus tard, ce hameau n'apparaît plus sur une carte détaillée de 1770 :



Et en 1887, la carte est devenue fiabe avec les chemins forestiers :



À partir de ces cartes et avec l'aide d'une carte moderne, essayez de localiser cette zone d'habitation nommée DALLE ou DALEM : Himmeringen ou Ambach ?

Les anciens habitants de la région ont dû rechercher des endroits propices à la culture, à l'élevage et à la vie en autarcie. À cet effet, le lieu appelé aujourd'hui : « **Himmeringen** » se prête merveilleusement bien à cette implantation. Il s'agit d'une vallée, irriguée par un petit ruisseau.

Cette zone devait être facile à essarter et les quelques maisons qui s'y sont installées devaient se sentir à l'abri des invasions, puisqu'aucune route importante ne traversait cette vallée. Néanmoins, l'ancienne route romaine n'était pas très éloignée de même que Longeville ou Saint Avold étaient faciles d'accès.

Une autre alternative serait une implantation dans la vallée de la Rosselle, tout prêt de sa source. Le nom local de cette source est : « Jungrävaschbourren ». Quelle est l'étymologie de cette appellation. Y a-t-il un rapport avec le hameau de Dalle ?

Compte tenu de la bonne route existant pour aller à **Himmeringen**, il faudrait privilégier cette hypothèse. Cette route existait-elle déjà au XVIIIe siècle ?

Il reste éventuellement une implantation auprès du moulin de l'Ambach ?

Dalem, Dalle, Thalle ou Thal dépendait de la paroisse de Longeville

Dans les registres paroissiaux, certains habitants sont domiciliés dans ce hameau :

Relevé des baptêmes de Longeville

01/10/1686 baptême de l'enfant François VINCENT,
fils de Antoine VINCENT, de Eve HOCHARD
domiciliés à « **THALL** »
parrain : **Dom Hilarion de Bar**, remplacé par Maurice DURAND
marraine : Elisabeth DURAND, fille de Maurice, de Longeville

Si l'abbé fut le parrain du premier enfant né à DALLE, cela suggère qu'il cautionna cette implantation dans la forêt ou qu'il en prit l'initiative.

01/03/1687 baptême de l'enfant Anne Catherine LEJEUNE,
fille de Rémi LEJEUNE et de Marie THOME
domiciliés à « **THALL** »
parrain : Bastien THOME, frère de la mère
marraine : Anne Catherine LOSSON

03/12/1687 baptême de l'enfant Marie BARBIER,
fille de Damien BARBIER et de Quintine HOMEY
domiciliés à « **THALLE** »
parrain : Paul BAUR, maitre-échevin de Longeville
marraine : Marie THOME

16/12/1688 baptême de l'enfant Jean-François VINCENT,
fils de Antoine VINCENT, recouvreur et de Evolte Hochard
domiciliés à « **THAL** »
parrain : Jean François LANG de Longeville
marraine : Marie BOCKENHEIM de Longeville

15/02/1690 baptême de l'enfant Nicolas HOCHARD
fils de Georges HOCHARD et de Claudine ALBERT
domiciliés à « **TALE** »
parrain : Nicolas AUBRIOT, fils de Pierre, domicilié à « **DALE** »
marraine : Marguerite WISS, fille de Martin, domiciliée à « **DALE** »

19/03/1691 baptême de l'enfant Catherine VINCENT,
fille de Antoine VINCENT et de Evotte Hochard
domiciliés à « **THALLE** »
parrain : Michel DERAINE
marraine : Catherine BRAUNE, de Saint-Avoid

23/11/1691 baptême de l'enfant Suzanne OBRIOT,
fille de Pierre OBRIOT et de Marie WEBER
domiciliés à « **THALL** »
parrain : Mathias NIMSGERN, neveu de la mère, Longeville
marraine : Suzanne JACOB, nièce du père, Longeville

22/04/1692 baptême de l'enfant Jean Jacques MAN
fils de Jean MAN, pâtre et de Eve PETIT
domiciliés à ?
parrain : Jean Jacques WIS, valet du couvent
marraine : Anne VILLING, domiciliée à « **THALLE** »

13/08/1692 baptême de l'enfant Nicolas WEBER
fils de Nicolas WEBER et de Madeleine LANG
domiciliés à Longeville
parrain : Nicolas OBRIOT, fils de Pierre, domicilié à « **DAHL** »
marraine : Marguerite HOCHARD de Longeville

06/04/1695 baptême de l'enfant Eve BLANC,
fille de André BLANC et de Damienne NN
domiciliés à « **DAL** »
parrain : André OLIVIER
marraine : Eve JEUNE

Les naissances enregistrées avec l'appellation « **THAL** » s'échelonnent de 1686 à 1695,
rien auparavant, alors que les registres paroissiaux disponibles débutent en 1668. Au-delà
de 1695, on ne trouve plus jamais une référence au hameau de « **THAL** ».

Ce hameau pourrait être une création ex-nihilo réalisée sous la férule de l'abbé de Saint
Martin des Glandières.

Dom Hilarion de Bar élu par la communauté a pris possession de la coadjutorerie le 29 du
mois de décembre 1682. Et enfin, de l'abbaye, dont il est devenu abbé, deux ans après,
c'est-à-dire en 1684, après la mort de D. Vautrembois.

Il en a joui paisiblement jusqu'au mois d'août 1710, auquel temps, il se démit du bénéfice
entre les mains de sa communauté qui choisit le 2 août : Dom Claude de Bar, son neveu,
religieux profès de la congrégation.

Accessoirement, Dom Hilarion de Bar cumula les fonctions d'abbé avec celles de prieur : de 1682 à 1686, puis de 1688 à 1693 ensuite de 1695 à 1700 et enfin de 1702 à 1705.

Ainsi, ceci expliquerait la création de ce hameau dépendant de l'abbaye et notamment par le fait qu'une certaine solennité soit donnée au baptême de François VINCENT, puisque l'Abbé de Saint Martin accepta la charge de parrain (mais en se faisant représenter).

En 1678, Pierre AUBRIOT est cité dans un acte paroissial avec la profession de vigneron et portier de l'abbaye. En 1690, il est domicilié à « **DALE** », puis il devient en 1691, le papa d'une Suzanne OBRIOT et il est domicilié à « **THALL** ». Serait-ce une faveur de l'abbaye qui lui aurait octroyé une terre dans ce hameau ?

Les familles citées dans les actes ci-dessus :

Antoine VINCENT époux de Eve ou Evotte HOCHARD

Rémi LEJEUNE époux de Marie THOME

Damien BARBIER époux de Quintine HOMEY

Georges HOCHARD époux de Claudine ALBERT

Pierre OBRIOT époux de Marie WEBER

André BLANC époux de Damienne NN

Ainsi que les personnes suivantes, parrains ou marraines des précédents :

Nicolas AUBRIOT, fils de Pierre, domicilié à « **DALE** »

Marguerite WISS, fille de Martin, domiciliée à « **DALE** »

Anne VILLING domiciliée à « **THALLE** »

Nicolas OBRIOT, fils de Pierre, domicilié à « **DAHL** »

Rattachement de « THAL » à Kleindal ou « Petite Dall » en français

Dès 1696, apparaît une naissance à Kleindal d'un couple recensé auparavant à « **THAL** »

04/12/1696 baptême de l'enfant Henri HOCHARD

fils de Georges HOCHARD et de Claudine ALBERT, domiciliés à Kleindal

puis

08/10/1697 baptême de l'enfant Marguerite OBRIOT

fils de Nicolas OBRIOT et de Anne ANTOINE, domiciliés à Kleindal

Mais en 1701 et en 1702, ces deux couples ont encore des enfants et alors, leur domicile est devenu Longeville. Le hameau aurait-il cessé d'exister ou est-il devenu si petit qu'il est maintenant considéré comme une annexe de Kleindal ou de Longeville ?

Relevé des mariages de Longeville

12/02/1672 mariage de Martin WEISS domicilié à « **DAHL** »

avec Nicole HOMME domiciliée à « Dode ? »

03/05/1676 mariage de Jean LEONARD domicilié à « **DAL** »

avec Claudine REMY domiciliée à Lelling

13/09/1676 mariage de Jean Nicolas HAAS domicilié à « **DAL** »

avec Françoise BOUCHER domiciliée à Hombourg-Haut

